

Entre Nous

VOLUME 24, n° 2

MARS 1999

La justice réparatrice

Vers une vraie justice

Life Line

Article 13 de la *Loi sur les enquêtes*

Conférence des femmes

Reconnaître l'importance des valeurs

Comités consultatifs de citoyens



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Entre Nous

Entre Nous est une revue bimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

Commissaire adjointe France Lagacé
Rédacteur en chef Pierre Simard
Rédacteur en chef adjoint Martin Bélanger
Révision Julie Renaud
Révision et rédaction Lise Traversy
Rédaction Louisa Coates
Rédaction Graham Chartier
Services de traduction Bureau de la traduction
Conception graphique Marc Quirouet

Comité de rédaction

Millard Beane
Shereen Miller
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Dean Jones
Marcel Kabundi
Bob LeDrew
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

Collaborateurs

Atlantique – Claudine Daigle
Québec – Céline Laplante
Ontario – Chris Stafford
Prairies – Tim Krause
Pacifique – Dennis Finlay
Pacifique – Debbie Lemay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'Entre Nous serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Entre Nous / Let's Talk
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1999

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ERRATUM

À la page 31 du dernier numéro, la personne travaillant à la boutique de fleurs est une contractuelle et non une détenue.

Entre Nous

MARS 1999

VOL. 24, n° 2

MANCHETTES

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE	1
LA JUSTICE RÉPARATRICE L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CORRECTIONNELLE	2
LE SERVICE LIFE LINE DES CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ AIDANT DES CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ	5
L'AUMÔNIER PIERRE ALLARD REÇOIT LE PRIX DU CHEF DE LA FONCTION PUBLIQUE	7
L'UNITÉ DE SURVEILLANCE POUR FEMMES	8
UNE OCCASION D'ENTENDRE ET D'ÊTRE ENTENDU L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES	9
RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES VALEURS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AXÉE SUR LES VALEURS AU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA	11

ARTICLES

LE CAHIER SECTORIEL

Conférence des femmes Se responsabiliser sur tous les plans	12
Opération « Retour à l'essentiel » Conférence pour les agents de libération conditionnelle	16
Les comités consultatifs de citoyens Une partie intégrante du processus de réinsertion sociale des délinquants	18
La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux Le rapport de la réunion des comités consultatifs de citoyens	19
La mort des masques Une société cinématographique montréalaise donne la parole aux délinquants	21
La stratégie de développement durable du SCC Une première année plutôt chargée	22

INTERVIEW

Stupid Crimes et Krekshuns Une interview de Dennis E. Bolen	23
--	----

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique

Un nouveau centre pour les détenus purgeant une peine de longue durée	24
Le Comité national mixte célèbre 25 ans de coopération	25
Prendre les choses en main à l'échelon local	26
Entre entreprises	26

La région du Québec

La victimisation sexuelle et délinquance sexuelle. Quel est le lien ?	27
Un reportage de la télévision France 3	28
Journées de perfectionnement clinique du district Est/Ouest du Québec Valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique	29
L'Unité régionale de santé mentale célèbre son cinquième anniversaire	31

La région des Prairies

Le placement à l'extérieur est à la hausse	32
--	----

La région du Pacifique

Des ordinateurs dans les écoles Un projet de placement à l'extérieur pratique et axé sur la collectivité	34
C'est le bon temps encore une fois	35
Un char pour la parade aux chandelles	35
Examen de l'unité de détention temporaire	36
Un dilemme transformé en possibilité de réinsertion sociale	36

Nous sommes des agents de la paix

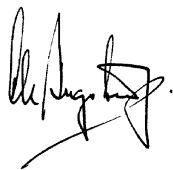
Dans notre énoncé de Mission, nous déclarons faire partie du système de justice pénale. La plupart d'entre nous sommes fiers d'être des agents de la paix. En tant que fonctionnaires, notre rôle est de servir la population. Si nous ne nous acquittons pas de cette tâche en suivant la loi, nous manquons de respect à l'égard de notre emploi.

En notre qualité d'agents de la paix du Service correctionnel du Canada, nous sommes tenus tout particulièrement de respecter en tout temps la règle de droit. Cette obligation de nous conformer à la loi s'applique non seulement à l'accomplissement de nos obligations professionnelles, mais aussi à tous les aspects de notre vie.

L'attitude que nous prenons lorsque nous sommes confrontés à une situation qui nous ébranle témoigne du système de valeurs que chacun de nous porte en soi. Il est donc important d'adopter un comportement respectueux de la loi en tout temps, mais plus encore lorsqu'une situation difficile se présente et que les émotions sont mises à l'épreuve.

Il serait fort inquiétant pour les citoyennes et citoyens du Canada de voir des agents de la paix déroger à la loi. Même des incidents mineurs pourraient mettre en cause l'intégrité du système correctionnel tout entier si la télévision nous transmettait des scènes où des employés des services correctionnels affichent un comportement inacceptable, allant à l'encontre de la règle de droit.

En tant qu'agents de la paix, nous devons absolument nous rappeler que c'est par l'exemple que nous montrons la voie et que nous devons en tout temps respecter la règle de droit.



Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada



La justice réparatrice

L'adoption d'une nouvelle approche en matière criminelle et correctionnelle

Par M^{me} Heather Blumenthal, rédactrice indépendante

Un crime grave est commis, le délinquant est arrêté et déclaré coupable, une peine est imposée. On a rendu justice. Mais les victimes et leurs familles restent profondément marquées; souvent, la famille du délinquant est bouleversée et la collectivité a peur et est en colère. Pour eux, on n'a pas rendu justice.

« **N**otre système actuel est axé sur l'attribution de blâme et l'administration de peines, dans le cadre d'un concours déterminé par des règles systématiques entre l'avocat du délinquant et l'État. On n'accorde souvent qu'une importance secondaire à la victime, à la collectivité et même au délinquant », affirme M^{me} Lorraine Berzins du Conseil des églises pour la justice et la criminologie.

Le concept de justice réparatrice apparaît comme une réponse à cet écart entre la façon dont le système juridique actuel traite le crime et le châtement, et l'insatisfaction qu'éprouvent les citoyens. Ce concept constitue une approche qui englobe la perspective et les besoins des victimes. C'est également une façon d'envisager la responsabilité, qui offre aux délinquants l'occasion de faire réparation, et qui permet à la collectivité de s'exprimer. Ce concept favorise également la réinsertion, tant pour les victimes que pour les délinquants. Il n'est pas nouveau et il est issu des groupes confessionnels, des traditions autochtones et des programmes qui valorisent la gué-

raison et le développement de la conscience communautaire.

Selon M. Howard Zehr, auteur contemporain sur la justice réparatrice, « Notre système de justice pénale traditionnel ou rétributif pose trois questions fondamentales lorsqu'un crime est commis, à savoir :

Quelle loi a-t-on violé ?

Qui est le coupable ?

Quelle sanction devrait-on imposer ?

La justice réparatrice, dit-il, pose trois questions différentes, à savoir :

Qui a été blessé ?

Quel tort a été causé ?

À qui incombe la responsabilité de réparer ? »

« En structurant ainsi les questions clés, nous pouvons apporter une toute nouvelle perspective aux services correctionnels communautaires, une perspective, plus globale qui, en bout de ligne, est peut-être plus satisfaisante pour tout le monde », déclare M. Bob Brown, directeur de secteur du Bureau régional des libérations conditionnelles

de l'île de Vancouver et ardent défenseur de la justice réparatrice.

La médiation victime-délinquant est le processus réparateur le mieux connu des membres de la collectivité de la justice pénale et des services correctionnels. Les programmes telles les Initiatives de justice communautaire en Colombie-Britannique, et la Médiation entre l'infracteur et la victime (MIV), au Nouveau-Brunswick ont connu beaucoup de succès pour ce qui est de satisfaire aux attentes des victimes et des délinquants. De tels programmes peuvent rassurer les victimes et, souvent, renforcent l'engagement du délinquant ou de la délinquante à l'égard de son plan correctionnel. D'autres approches réparatrices, tels les cercles de guérison et les conférences communautaires, vont au delà de ce dialogue et font appel à la participation d'autres parties également, à savoir la famille de la victime et la famille et les amis du délinquant, puisque leur vie a aussi changé. Les représentants communautaires ont également un rôle important à jouer, puisqu'une collectivité entière a été touchée par le crime.

En 1996, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis sur pied un service de Justice réparatrice et de règlement des différends, sous l'autorité de M^{me} Jane Miller-Ashton. Doté, à l'origine, d'un personnel composé d'étudiants en droit et en travail social, le service emploie maintenant aussi deux agents de projet, M. Scott Harris, ancien surveillant de liberté conditionnelle, et M^{me} Carol Anne Grenier, en détachement d'un autre ministère. Le service, qui fait partie de la direction générale des Affaires des détenus, à l'administration centrale, s'emploie à élaborer des activités éducatives et de formation et à développer une gamme de projets pilotes liés à la justice réparatrice.

« Au SCC, beaucoup d'intervenants préconisent des approches axées sur la justice réparatrice, souligne M^{me} Miller-Ashton. L'aumônerie, le personnel et des partenaires externes œuvrant à l'élaboration de nouvelles stratégies pour les délinquants autochtones et les délinquantes ont été les investigateurs de cette façon de penser. » On peut trouver des éléments de justice réparatrice à l'œuvre dans les cercles de soutien et de responsabilisation qui ont été établis par des aumôniers communautaires et des groupes confessionnels – sous le leadership de M. Evan Heise et de l'aumônier Hugh Kirkegaard – pour les délinquants sexuels libérés. On en trouve également dans les pavillons de ressourcement, dans la région des Prairies. Cette approche figure aussi dans la philosophie sous-jacente aux établissements pour détenues sous responsabilité fédérale.

En mai 1998, par l'intermédiaire du service de Justice réparatrice, le SCC a préparé un *Document cadre sur la justice réparatrice*, énonçant une stratégie à trois volets pour la mise en œuvre et le soutien de

processus réparateurs. « Ce document clé définit comment nous pouvons utiliser des approches réparatrices pour créer des milieux de travail plus sains pour le personnel, pour faciliter notre mandat de réinsertion sans risque et pour appuyer une réforme générale de la justice pénale, afin de mieux répondre aux besoins des victimes, des délinquants et des collectivités », affirme M. Richard Tobin, directeur général, Affaires des détenus.



Richard Tobin, avec le service de Justice réparatrice et de règlement des différends. De gauche à droite : Rangée avant : Carol Anne Grenier et Ian Maclean Rangée arrière : Jane Miller-Ashton, Scott Harris et Richard Tobin.

La plupart des expériences d'approches axées sur la justice réparatrice ont eu lieu au cours des activités préliminaires du système de justice pénale. Mais que l'approche soit utilisée durant les activités préliminaires ou finales, l'objectif reste le même : faire vraiment justice. C'était, en fait, le thème du premier congrès national sur les modèles de justice réparatrice, que le SCC a aidé à organiser en 1997. Le congrès a depuis, mené à un certain nombre d'innovations importantes en matière de justice réparatrice à l'échelle du Canada, dont un grand nombre ont été mises en évidence dans un répertoire publié par le SCC en septembre 1998.

MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ – LA CLÉ DU SUCCÈS

Dans son engagement à l'égard de la justice réparatrice, le SCC se joint à d'autres partenaires gouvernementaux et à des organismes communautaires, partout au pays. Comme le souligne M^{me} Miller-Ashton, la justice réparatrice est fondée sur des alliances et des partenariats et le gouvernement n'occupe qu'un siège à la table. À mesure que les organismes correctionnels apprendront à consulter les victimes et les citoyens et à mieux appuyer leur participation, le rôle du gouvernement changera puisque les collectivités acquerront confiance et force dans l'établissement de nouveaux modes de cohabitation.

PERSPECTIVE DE LA VICTIME

Madame Susan Savereux, dont le frère a été tué par un conducteur en état d'ébriété, a déclaré à la conférence tenue en 1997 que la médiation l'avait aidée, ainsi que sa famille, en atténuant la haine qu'elle nourrissait à l'égard du contrevenant, et en lui laissant voir que ce dernier en aurait des remords pour le restant de ses jours. Elle a expliqué que le délinquant avait voulu communiquer avec la famille au moment du procès, pour dire à celle-ci qu'il était profondément désolé, mais que son avocat lui avait conseillé de ne pas poser ce geste.

« De quel droit le système de justice pénale empêche-t-il quelqu'un d'exprimer des regrets, lorsque le besoin d'entendre ces regrets est si grand dans une famille qui essaie de guérir ? » demanda-t-elle.

À n'en pas douter, le fait que la justice réparatrice contourne les obstacles posés par le système de justice pénale actuel et fournit au délinquant ou à la délinquante l'occasion d'assumer la responsabilité de son crime est l'un de ses aspects les plus prometteurs.

« Bien que nous ayons quelques réserves, je suis persuadée que la justice réparatrice peut ouvrir des portes aux victimes, leur donner la possibilité de participer, de se pencher sur les problèmes, et d'être pris au sérieux », affirme M^{me} Wilma Derksen, directrice de Victims' Voice.

DÉLINQUANTS ASSUMANT LEUR RESPONSABILITÉ

Pour un délinquant, assumer la responsabilité de son acte est une étape importante. « Le système de justice pénale actuel se concentre rigoureusement sur des définitions juridiques, et dissuade ainsi les délinquants d'assumer leur responsabilité »,



John Rama, Commissaire adjoint, Personnel et formation, coprésident du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends. De droite à gauche : John Rama, Ken Watts, gestionnaire d'unité, Établissement Stony Mountain, Donna Morrin, directrice, Établissement Joyceville, Ron Wiebe, directeur, Établissement Ferndale. À l'arrière-plan : Rod Carter, aumônier régional de l'Ontario et Melanie Achtenberg, gestionnaire, liaison Autochtone et coordination de politiques intersectorielles – Questions autochtones.

Principes de base de la justice réparatrice ¹ :

- Inclusion,
- Réparation,
- Responsabilisation,
- Participation communautaire,
- Accessibilité,
- Choix,
- Équité,
- Égalité,
- Approche holistique

¹ Extraits du *Document cadre sur la justice réparatrice*

déclare M. Scott Harris. Il signale également que, même après leur incarcération, certains délinquants citent toujours la loi et nient leur culpabilité relativement à une infraction particulière de la loi. « Le système judiciaire accusatoire peut faire oublier le fait que des personnes ont été blessées. »

Comme disait récemment le commissaire, Ole Ingstrup, « Les délinquants ne font pas toujours le lien entre leur propre comportement et les conséquences de ce qui s'est produit. » Le fait d'offrir aux délinquants la possibilité de réparer leurs torts les aide à assumer la responsabilité de leur infraction et à éviter de récidiver.

Au cours de la Semaine de la justice réparatrice, en novembre 1998, des détenus de l'établissement Rockwood ont présenté une pièce de théâtre écrite par un membre de la John Howard Society (JHS) du Manitoba, illustrant les incidences du crime sur les victimes, et le recours à des approches réparatrices. « Jouer le rôle d'une victime a eu un impact considérable sur les détenus jouant le drame », selon M. Michel Burrowes, chef des programmes à Rockwood.

Monsieur David Hough, président du Comité consultatif des citoyens à l'établissement William Head, a participé à un



Andy Grier, Coordonnateur de projet pour le projet sur la libération réparatrice, John Howard Society du Manitoba s'adresse aux membres du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends.

A l'arrière-plan : Michel Roy et Lucie McClung, sous-commissaire principale.

atelier de formation sur la justice réparatrice offert par le SCC en juin 1998. Peu après, M. Hough et un groupe de détenus de l'établissement William Head ont eu l'occasion de partager leurs points de vue sur ce sujet. Depuis, ce groupe de détenus et certains membres de la collectivité se réunissent aux deux semaines pour discuter de justice réparatrice. Ce groupe exceptionnel est maintenant en voie d'organiser le premier événement sur la justice réparatrice mené par des détenus, auquel assisteront plus de cent membres de la collectivité, à l'établissement William Head, pour participer à une discussion et un dialogue.



Jim Wladyka, et les membres du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends pendant une session de remue-méninges sur les termes de référence.

FINANCEMENT DE PROJETS PILOTES

S'appuyant sur le Document cadre, le service de Justice réparatrice et de règlement des différends a fait équipe avec M. Jim Wladyka, directeur d'Aide aux employés, santé et sécurité, du secteur Personnel et formation, et la région de l'Ontario, en vue d'obtenir une subvention de 50 000 \$ du Fonds de règlement des différends du gouvernement fédéral, pour la mise en oeuvre d'une stratégie globale visant à orienter le SCC dans la promotion d'un changement culturel dans la gestion des conflits. Une autre subvention de 350 000 \$ a été demandée afin d'appuyer l'élaboration de projets pilotes au cours du prochain exercice. Le SCC contribuera également à ces projets.

On a établi récemment un Comité directeur national sur la justice réparatrice et le règlement des différends, chargé d'assurer au SCC un leadership continu dans ce domaine en croissance. « Une partie du travail du comité comprendra l'établissement de critères de financement et la sélection de projets pilotes visant à accroître notre expérience en matière de justice réparatrice et de règlement des différends », déclare M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel, qui coprésidera le comité avec John Rama, commissaire adjoint, Personnel et formation. Dans la région du Pacifique, M. Pieter de Vink, sous-commissaire régional, a établi un comité régional de justice réparatrice.

Un grand nombre de projets fondés sur des partenariats avec des organismes communautaires et d'autres gouvernements sont en cours. Ces initiatives comprennent la Semaine de la justice réparatrice, une entreprise informative d'envergure, tenue chaque mois de novembre et dirigée par l'aumônerie du SCC et les collectivités confessionnelles et à laquelle toutes les régions participent.

Dans la région de l'Atlantique, le SCC appuie le Comité coordonnateur de l'Atlantique sur la prévention du crime, pour aider à informer les collectivités des Maritimes en ce qui a trait à la justice réparatrice et à la participation des citoyens. Dans la région du Pacifique, le directeur de l'établissement Ferndale, M. Ron Wiebe, et son personnel ont travaillé activement afin de favoriser le dialogue avec les membres de la collectivité à propos de la justice réparatrice. Dans la région de l'Ontario, l'aumônier régional Rod Carter, aidé d'autres personnes, a contribué à la mise sur pied d'un programme d'études



Michel Roy, se prépare à présenter des invités qui se sont joints au comité le 26 janvier dernier.

menant à un diplôme de deuxième cycle universitaire sur la justice réparatrice au Queen's Theological College. M. Pierre Allard, maintenant commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, a pris un congé sabbatique de six mois en 1998 afin d'effectuer des recherches sur les origines spirituelles de la justice réparatrice. Les recherches de M. Allard se sont révélées fort précieuses pour le domaine de la justice réparatrice et lui ont permis de confirmer ses convictions personnelles concernant l'importance de ces principes pour le SCC.

Grâce à un soutien financier du SCC et du Secrétariat du Ministère, la JHS du Manitoba a lancé récemment un projet de

libération conditionnelle réparatrice, dans le cadre duquel on dressera des plans de libération conditionnelle qui tiendront compte des besoins des victimes, et des membres de la collectivité. « On aura recours à la médiation et à des cercles communautaires pour regrouper les gens en vue de l'élaboration de plans réalisables », avance M. Graham Reddoch, directeur exécutif de la JHS.

Le SCC, la CNLC et les collectivités autochtones travaillent en collaboration pour permettre aux Autochtones de participer davantage à la planification de la libération conditionnelle des délinquants. Par exemple, aux termes de l'article 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et avec le consentement du détenu, la collectivité autochtone peut participer à l'élaboration d'un plan pour la réintégration du détenu au sein de sa collectivité. « On utilise souvent des processus réparateurs fondés sur les cercles autochtones traditionnels, afin de s'assurer que les

préoccupations de chacun sont entendues et qu'on y donne suite », affirme M. Dale LeClair, gestionnaire de Relations avec les collectivités autochtones au SCC.

PAS SEULEMENT LES DÉLINQUANTS ET LES VICTIMES

La justice réparatrice ne concerne pas seulement les délinquants et les victimes. Madame Miller-Ashton est persuadée que les principes de la justice réparatrice peuvent renseigner les gens sur le fonctionnement du SCC en tant qu'organisme de la fonction publique. « Nous ne pouvons nous attendre à ce que le personnel ou le public prenne le SCC au sérieux au sujet de l'utilisation de processus réparateurs auprès des victimes et des délinquants, si nous ne donnons pas l'exemple de comportements similaires dans nos interactions quotidiennes les uns avec les autres. »

Une formation sur la médiation se poursuit dans chaque région. Par exemple,

la région du Québec a formé récemment vingt médiateurs et la région des Prairies a élaboré un programme de médiation entre les pairs. Le personnel de l'établissement Joyceville et du pénitencier de Kingston, est à planifier un projet qui accroîtra les compétences du personnel en matière de prévention et de résolution des conflits dans la région de l'Ontario.

« Si chaque personne envisageait son travail du point de vue de la justice réparatrice et trouvait des façons d'axer davantage ce travail sur la collaboration, l'environnement de travail serait amélioré et plus respectueux pour l'ensemble du personnel », affirme M^{me} Miller-Ashton, qui propose que la justice réparatrice fasse partie de la formation de base des nouveaux employés. « Un tel changement renforcerait également notre capacité d'exercer une influence plus positive sur les délinquants et, en fin de compte, d'établir une meilleure façon de réaliser le mandat du SCC. » ♦

MANCHETTES

Le service Life Line

Des condamnés à perpétuité aidant des condamnés à perpétuité

Par M^{me} Heather Blumenthal, rédactrice indépendante

Personne ne sait mieux ce que vit un condamné à perpétuité que le condamné à perpétuité lui-même. Par conséquent qui peut mieux aider un condamné à perpétuité à réussir qu'un autre condamné à perpétuité ?

Le condamné à perpétuité a des besoins très différents des autres détenus. Contrairement à la plupart des détenus, il n'a pas de date de libération déterminée. En outre, sa période d'incarcération est beaucoup plus longue, à savoir 12 ans au minimum par rapport à la moyenne de 43 mois.

« Quelle influence cela exerce-t-il sur les relations qu'il avait nouées avant son incarcération ? Ces relations peuvent-elles être maintenues pendant des années et des années ? » Telles sont les questions que posent M. Jim Murphy, agent de projet aux Opérations communautaires.

Mais c'est plus que simplement la longueur de la peine. Les condamnés à perpétuité ne sont pas en général des criminels endurcis, selon M. John Braithwaite. La plupart ont commis un meurtre dans un

moment d'égarement, sous l'emprise d'une émotion ou de substances intoxicantes, et ils ignorent comment survivre dans un établissement.

Maintenant à la retraite, M. Braithwaite était sous-commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) en 1976, lorsque le gouvernement fédéral a aboli la peine de mort pour la remplacer par de longues périodes d'incarcération. Aujourd'hui, on compte 3 442 détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité, et le tiers d'entre eux sont assujettis à une libération conditionnelle sous surveillance dans la collectivité. Le SCC reconnaît qu'il faudrait adopter une nouvelle approche pour s'occuper du nombre élevé de détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité à la suite de la loi adoptée en 1976.

« Le programme est unique, car il permet de recruter des condamnés qui retournent dans l'établissement pour contribuer à l'élaboration des programmes, motiver les détenus et les aider dans leur réinsertion sociale. »

C'est là où le service Life Line entre en jeu. Dans le cadre de ce projet innovateur du Service correctionnel du Canada, on a recours aux condamnés à perpétuité, qui ont réintégré avec succès la collectivité depuis au moins cinq ans, afin d'aider les autres condamnés à perpétuité.

Le programme est unique, car il permet de recruter des condamnés qui retournent dans l'établissement pour contribuer à l'élaboration des programmes, motiver les détenus et les aider dans leur réinsertion sociale.

« Le service Life Line mérite notre appui comme un partenariat unique qui offre, aux détenus purgeant une peine de longue durée, l'occasion d'apporter leur contribution, de changer et de devenir des citoyens responsables. »

Commissaire Ingstrup

Le service Life Line a été élaboré dans le cadre d'une « alliance tripartite » entre le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et les partisans du concept Life Line, y compris un condamné à perpétuité qui jouissait d'une libération conditionnelle. Une subvention accordée par la Fondation Donner a permis de financer l'étude du concept. Un rapport a été publié en 1990. Le premier intervenant du programme In-Reach a commencé son travail en 1991. En août 1998, le service Life Line a été reconnu comme un exemple à suivre par l'American Correctional Association.

Selon M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, « Life Line mérite notre appui comme partenariat unique qui offre, aux détenus purgeant une peine de longue durée, l'occasion d'apporter leur contribution, de changer et de devenir des citoyens responsables ».

Le service Life Line est supervisé par le Groupe de ressources national, qui est présidé par M. Braithwaite et dont les membres viennent du SCC, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des organismes correctionnels bénévoles. Un de ses membres est M. René Durocher, un condamné à perpétuité qui représente les intervenants du programme In-Reach. Le concept Life Line comprend trois composantes : le programme In-Reach, les programmes communautaires et la sensibilisation du public.

L'INTERVENANT DU PROGRAMME IN-REACH, LA PIERRE ANGULAIRE DU SERVICE LIFE LINE

La clé du succès du service Life Line, c'est l'intervenant du programme In-Reach, qui est en fait un condamné à perpétuité qui a réintégré avec succès la société depuis au moins cinq ans.

Le premier intervenant du programme In-Reach a été M. Tom French, un ancien motard diabétique qui était confiné à un fauteuil roulant à la suite d'un accident de moto. Monsieur French, qui est décédé en 1996, disait que son travail consistait à garder les condamnés à perpétuité « en vie, sains d'esprit et dans le droit chemin ».

Aujourd'hui, neuf intervenants dans quatre régions aident les nouveaux détenus à élaborer un « plan de carrière » pendant leur incarcération pour qu'ils puissent



René Durocher. À l'arrière-plan, on aperçoit John Braithwaite, E. « Skip » Graham, directeur exécutif de la maison Saint-Léonard, à Windsor et Jim Murphy.

« travailler d'une façon constructive tout au long de leur incarcération afin que se concrétisent leurs espoirs de libération, au lieu de laisser les choses aller à la dérive ». Les propos entre guillemets sont ceux de Jim Murphy. Les intervenants du programme In-Reach travaillent en étroite collaboration avec les agents de libération conditionnelle pour aider les condamnés à perpétuité. C'est un travail d'équipe.

Ces intervenants prouvent aux condamnés à perpétuité qu'il est possible de survivre pendant leur incarcération dans un établissement et que quelqu'un se préoccupe d'eux. Le personnel peut également tirer une leçon du succès de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale.

Le succès du service Life Line se mesure par l'engagement du SCC à doubler le nombre d'intervenants du programme In-Reach. Trois nouveaux intervenants ont été embauchés récemment dans la région de l'Ontario. Le premier est un artiste et un écrivain qui a été publié; le deuxième est un travailleur auprès des jeunes; le troisième est un ministre du culte ordonné. Les trois possèdent des diplômes universitaires qu'ils ont obtenus en purgeant leur peine.

LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES : OUTRE L'INCARCÉRATION

Une fois qu'il a obtenu sa libération conditionnelle, le condamné à perpétuité fait face à de nouveaux défis : comment réintégrer la société et renouer ses relations alors que les choses ont considérablement changé depuis qu'il a été incarcéré.

La relation entre le condamné à perpétuité et l'intervenant du programme In-Reach peut se poursuivre. Cependant, c'est l'agent de libération conditionnelle qui est maintenant la principale personne ressource qui doit aider le condamné à perpétuité à s'orienter par rapport à la gamme des programmes communautaires qui lui sont offerts.

La maison Saint-Léonard, à Windsor, constitue le seul établissement résidentiel s'occupant particulièrement des condamnés à perpétuité qui viennent d'être mis en liberté. Ailleurs, les condamnés à perpétuité passent leur premier mois à l'extérieur de l'établissement dans des installations adaptées aux personnes ayant des peines d'une durée déterminée et reçoivent les services dont ils ont besoin de la collectivité.

Dans le cadre des programmes communautaires du service Life Line, les activités vont des sorties de jour en vue d'aider le condamné à perpétuité à retourner vivre dans une société qui a dramatiquement changé à des services d'aide leur permettant d'apprendre à vivre en autonomie ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi.

Selon M. Murphy, « cet aspect du service Life Line est tellement important que le SCC envisage de créer une catégorie distincte d'intervenants, un travailleur détaché dans la collectivité, pour mettre l'accent sur l'aide qu'il faut apporter au tiers de tous les condamnés à perpétuité qui sont sous surveillance dans la collectivité ».

« Sans Life Line, un sentenced à vie se retrouverait dans la société sans préparation, sans aide et sans suivi. Je crois que, quiconque a vécu en établissement pendant 25 ans et a eu recours au service Life Line, manifeste l'intention de devenir un citoyen à part entière. »

Sandra Atkin
Victime

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC : CRÉER DES PARTENARIATS

En plus de travailler avec les détenus, les intervenants du programme In-Reach jouent un rôle important dans la sensibilisation du public à l'égard d'un système correctionnel efficace et des besoins spéciaux des condamnés à perpétuité.

Pour jouer ce rôle, ils rencontrent les organisations communautaires, les groupes de bénévoles et les autres intéressés œuvrant dans le domaine correctionnel afin de leur parler de leur expérience comme intervenants du programme In-Reach. Ils consacrent également beaucoup de leur temps à la prévention, particulièrement auprès des jeunes. Ils racontent à ces derniers comment ils sont devenus des condamnés à perpétuité, ce que cela a changé dans leur vie et comment on peut éviter de tomber dans la criminalité ou de s'adonner à la drogue.

La sensibilisation des organismes non gouvernementaux est essentielle au succès du projet Life Line. Les organismes communautaires non gouvernementaux embauchent les intervenants du programme In-Reach dans le cadre d'un marché des services passé avec le SCC et offrent les ressources qui permettent de satisfaire aux besoins des détenus.

LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT LIFE LINE : PRÉPARER L'AVENIR

Récemment, le Groupe de ressources national a institué un groupe de travail sous la direction de M. Ken Peterson, directeur de l'établissement Mission. Ce groupe de travail devait examiner la façon d'améliorer le concept Life Line et d'augmenter la portée de celui-ci. La recommandation la plus importante que le groupe de travail a présentée dans son rapport de février 1998 était la suivante : embaucher un intervenant du programme In-Reach par 125 détenus purgeant une peine de longue durée. On a donné à cette recommandation la priorité. En outre, le groupe de travail a recommandé d'élaborer de nouveaux programmes à l'intention des femmes et des autochtones condamnés à perpétuité; d'établir des profils détaillés des détenus purgeant une peine de longue durée à intervalles réguliers; d'élaborer des « chemins de carrière » à l'intention des condamnés à perpétuité afin que ceux-ci commencent à servir les autres en purgeant leur peine. ♦

MANCHETTES

L'aumônier Pierre Allard reçoit le *Prix du chef de la fonction publique*

*Par M^{me} Monique Parker, M^{me} Sandra Bouwman
et des employés du Conseil du Trésor*



De gauche à droite : Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada, Jocelyne Bourgon, ex-greffier du Conseil privé et Pierre Allard, récipiendaire du premier Prix du chef de la fonction publique.

Madame Jocelyne Bourgon, ex-greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet a présenté le premier Prix du chef de la fonction publique lors d'une cérémonie au Musée des civilisations le 7 décembre 1998 au Révérend Pierre Allard. Avec ce prix, le greffier du Conseil privé désire rendre officiellement hommage aux employés qui font preuve d'excellence en relevant les défis de l'heure dans la fonction publique du Canada. Les récipiendaires du prix sont considérés des leaders, à tous les niveaux, qui contribuent à faire de la fonction publique une institution moderne et dynamique.

UNE VOCATION

Depuis plus d'un quart de siècle, M. Allard a dédié sa vocation au soutien spirituel de toutes les personnes présentes dans les prisons où il exerce son ministère. Son travail d'aumônier l'a placé aux premiers rangs du nouveau domaine de la justice réparatrice, qui regroupe les communautés, les contrevenants et les victimes autour de discussions sur les effets qu'ont les actes criminels sur la communauté.

Les compétences de chef d'équipe de M. Allard l'ont aidé dans ses efforts pour créer le Conseil chrétien de la réconciliation,

un organisme bénévole, ainsi que l'Association nationale de l'aumônerie bénévole. Monsieur Allard se veut aussi l'allié des aumôniers de prison du monde entier; il est président de l'Association de prison.

UNE DÉMARCHE SPIRITUELLE DERRIÈRE LES BARREAUX

Monsieur Allard croit fermement que la communauté doit poursuivre la démarche spirituelle entreprise derrière les barreaux. C'est à ce titre qu'il s'est efforcé d'aider les communautés à compléter la mission de réhabilitation du Service correctionnel du Canada. Ses cercles d'entraide et de responsabilité ont permis la réinsertion sociale sécuritaire d'anciens délinquants dans leurs communautés. On retrouve à l'heure actuelle 23 aumôneries dans l'ensemble du Canada.

La vision de M. Allard, son travail assidu et son esprit de compassion s'étendent aussi au monde universitaire. Il s'est vu conférer le diplôme honorifique de Degree of Divinity de l'Université Queen's, de Kingston en Ontario, en mai 1998 et il a mis sur pied récemment le premier programme d'études en ministères correctionnels au Theological College de l'Université Queen's. ♦

L'unité de surveillance pour femmes

Par M. John Currie, directeur de secteur, unité de surveillance pour femmes, bureau de district central de l'Ontario

L'unité de surveillance pour femmes offre un service unique aux délinquantes. Relevant du bureau de district central de l'Ontario du Service correctionnel du Canada (SCC) à Toronto, elle est chargée de surveiller quelque 90 femmes qui bénéficient d'une mise en liberté sous condition sous une forme ou sous une autre. Les quatre agents de liberté conditionnelle de l'unité commencent à travailler auprès des délinquantes au moment de la détermination de la peine, lorsque vient le temps de procéder à l'évaluation préliminaire. Cette première réunion a beaucoup d'importance pour la détermination du placement des délinquantes. La plupart d'entre elles sont envoyées à l'établissement Grand Valley pour femmes de Kitchener tandis que celles du niveau de sécurité maximale sont transférées à la Prison des femmes à Kingston. Les employés collaborent étroitement avec leurs collègues des établissements pour élaborer le meilleur plan de mise en liberté possible. Une fois les femmes libérées, la surveillance est intensive et offre beaucoup de soutien, car il existe de nombreux programmes dans des organismes et au SCC, pour les aider. Il existe une vaste gamme de services communautaires et le SCC parraine des programmes spécialisés pour femmes, notamment ceux des établissements résidentiels communautaires, Choix, aptitudes cognitives, services de psychologie et l'aumônerie.

L'AUMÔNERIE

L'initiative de l'aumônerie est un élément unique et utile de l'unité. À titre de projet pilote, l'aumônerie de la région de l'Ontario a fourni des fonds pour un aumônier à temps partiel chargé de fournir à nos clients des services de soutien et de conseils dans la collectivité. Travaillant de façon séparée mais complémentaire avec les agents de libération conditionnelle, l'aumônier a pu répondre à bon nombre des besoins individuels des femmes. Le but est de faire tout ce qu'il faut de façon à accroître le nombre



Grâce au programme mère-enfant, une mère solidifie ses liens avec son enfant.

de contacts fondés sur la confiance dans la collectivité. La capacité de répondre aux besoins spirituels des femmes au gré de la demande a été un important ajout aux services offerts par l'unité.

LE PROGRAMME MÈRE-ENFANT

La caractéristique peut-être la plus distinctive de l'unité de surveillance pour femmes a été l'élaboration du programme mère-enfant. Par l'intermédiaire des sociétés Elizabeth Fry de Peel et de Toronto, on a trouvé des appartements satellites pour y loger les femmes dont les nouveau-nés ont été hébergés avec elles dans l'établissement. Les appartements sont situés dans des bâtiments ordinaires dans la collectivité, loués par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry et dont le coût est supporté par le SCC. Les délinquantes obtiennent soutien et surveillance selon leurs besoins individuels, à la fois de la part de l'agent de libération conditionnelle du SCC et du personnel de l'organisme. La mise en oeuvre de cette initiative importante nous a beaucoup appris. Peu de bureaux de libération conditionnelle achètent des lits pour bébés, des poussettes, des couches et des aliments pour bébés. Grâce à la bonne volonté et à la coopération de nombreuses personnes, ces services sont maintenant en place. Actuellement, deux femmes et leurs bébés vivent dans les unités, qui peuvent en recevoir jusqu'à cinq. L'expérience initiale a été très positive et ces unités ont été un élément essentiel à la réinsertion des femmes.

L'expérience acquise par le Service en ce qui concerne les femmes délinquantes est considérée comme très instructive. La région de l'Ontario a plus de femmes sous surveillance dans la collectivité (151 environ) que dans les établissements (environ 116 – ce qui comprend l'établissement Grand Valley pour femmes, la Prison pour femmes et la maison Isabel McNeill). À Toronto seulement, on a constaté en 1998 une augmentation d'environ 30 p. cent des délinquantes sous surveillance dans la collectivité (passant de la soixantaine à près de 90 femmes), mais le taux de révocation pour les femmes qui relèvent de l'unité de surveillance pour

La caractéristique peut-être la plus distinctive de l'unité de surveillance pour femmes a été l'élaboration du programme mère-enfant.

femmes reste faible. Depuis son adoption il y a 20 mois environ, il y a eu 10 révocations et aucune infraction grave. Si l'on ne peut offrir de garanties absolues, ces chiffres semblent indiquer que le SCC, en travaillant étroitement avec les délinquantes et les groupes de soutien, peut élaborer des options communautaires efficaces qui contribuent à la sécurité publique. Cela conduit également à l'élaboration d'autres options de ce genre, y compris un placement direct par les tribunaux dans un établissement résidentiel communautaire. À mesure que nous acquérons de l'expérience dans la façon d'aborder et de traiter les problèmes particuliers auxquels font face les délinquantes, nous prévoyons de faire fond sur ces réalisations pour promouvoir une réinsertion en temps opportun et qui soit une réussite. ♦

Une occasion d'entendre et d'être entendu

L'article 13 de la Loi sur les enquêtes

Par M. Graham Chartier, Secteur des communications

Un membre du personnel ne sait pas toujours quoi penser lorsqu'il reçoit un avis émis en vertu de la Loi sur les enquêtes.

Lorsqu'une personne est interrogée par un comité d'enquête ou reçoit par la suite un avis en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, elle peut avoir l'impression qu'on l'accuse de quelque chose et peut craindre de servir de bouc émissaire pour l'incident. Un article écrit par M^{me} Pat Patterson, agente de libération conditionnelle principale, par intérim, dans la région du Pacifique, est paru dans le numéro de janvier 1999 d'*Entre Nous* « Vivre une crise - le récit d'une agente de libération conditionnelle », p. 51-52. Cet article jette toute la lumière sur les pénibles sentiments que peuvent éprouver des membres du personnel qui se trouvent mêlés à une enquête et qui reçoivent parfois un avis en vertu de l'article 13. En dépit des garanties existantes, qui permettent de s'assurer que leurs droits sont respectés, et que toutes les décisions sont prises d'une manière équitable et impartiale, ces personnes ont l'impression d'être au banc des accusés tout au long de la procédure. Comme dans le cas de M^{me} Patterson, il leur est parfois difficile de croire qu'un avis émis en vertu de l'article 13 a « pour but de me protéger si le rapport sur le cas contenait des informations erronées. »

UN COMITÉ D'ENQUÊTE PEUT ÉMETTRE UN AVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13

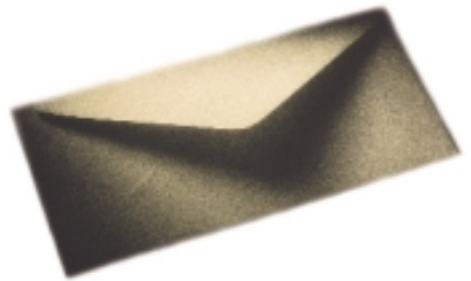
Tous les aspects d'une enquête, dont l'application de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, sont exposés en détail dans un article écrit par M. Robert Dandurand, analyste principal, Section des enquêtes, qui est paru dans le numéro de décembre 1997 d'*Entre Nous* « Enquêtes », p. 6-8.

Rappelons brièvement que, selon les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*



L'article 13 donne l'occasion à l'employé d'entendre et d'être entendu.

condition (LSCMLC) et des politiques du Service correctionnel du Canada, on effectue une enquête sur tout incident qui compromet la sécurité du public, du personnel, des délinquants ou le fonctionnement du Service. La *Loi sur les enquêtes* régit les enquêtes publiques fédérales et certaines enquêtes ministérielles. Les articles 19 à 21 de la LSCMLC servent de cadre législatif aux enquêtes menées au sein du SCC. L'article 20, notamment, habilite le commissaire à constituer un comité chargé d'une enquête nationale, dont les membres ont le pouvoir d'émettre des sommations et d'interroger des témoins sous serment. L'article 19 de la LSCMLC autorise la tenue d'autres enquêtes au sein du SCC, telles que les enquêtes régionales qui ne relèvent pas de l'article 20. L'article 21 de la LSCMLC indique expressément que « les articles 7 à 13 de la *Loi sur les enquêtes* s'appliquent » aux comités d'enquête du SCC convoqués en vertu de l'article 20 de la LSCMLC. L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* stipule qu'une personne incriminée doit être informée de la faute qui lui est imputée et doit avoir la possibilité de se faire entendre



avant qu'un rapport défavorable à son endroit soit rédigé.

Lorsqu'un comité d'enquête interroge une personne, il avertit cette personne que, si elle est incriminée, elle recevra un avis en vertu de l'article 13 et aura la possibilité de se faire entendre. Le comité d'enquête envoie un avis en vertu de l'article 13 avant de mettre la dernière main à son rapport, mais après avoir examiné tous les faits portés à sa connaissance et avoir abouti à certaines conclusions. Monsieur Jim Vantour, directeur des enquêtes, indique que « le fait d'émettre de tels avis revient essentiellement à respecter les principes d'équité ». Il précise qu'un avis émis en vertu de l'article 13 offre à la personne visée une excellente occasion de corriger les faits que le comité d'enquête pourrait avoir mal interprétés. Il ajoute que la Section des enquêtes s'emploie à corriger la perception selon laquelle le fait de recevoir un avis émis en vertu de l'article 13 n'augure rien de bon. Monsieur Vantour dit que ce principe d'équité s'applique également aux enquêtes régionales, même si cela n'est pas expressément requis par la loi.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES COMME GARANTIE DU RESPECT DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ

Monsieur Charles Haskell, des Services juridiques du SCC, précise, pour sa part, qu'un avis émis en vertu de l'article 13 dès qu'une personne est en butte à des remarques défavorables ou à des allégations de mauvaise conduite dans le cadre d'une enquête ou dans un rapport d'enquête. Selon M. Haskell, « les principes élémentaires et essentiels d'équité ne sont rien d'autre que ce qu'une personne raisonnable jugerait équitable dans les circonstances ». Il ajoute que, selon l'un des grands principes de justice naturelle, personne ne devrait être incriminé sans avoir la

possibilité de se faire entendre, et que l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* est la codification législative de ce principe. « L'article 13 impose des obligations dans le cadre d'une enquête, qu'une personne raisonnable jugerait équitables dans les circonstances, c'est-à-dire la possibilité de donner sa version des faits avant d'être critiquée. »

Pour prendre un exemple hypothétique, supposons qu'un comité d'enquête constate que certains faits pertinents et importants ne figurent pas au dossier d'un délinquant directement impliqué dans l'accident faisant l'objet de l'enquête. Si cette constatation incriminait une personne en particulier, le comité d'enquête enverrait à cette personne un avis en vertu de l'article 13, pour qu'elle ait la possibilité de clarifier tout malentendu éventuel concernant ces faits. Il se pourrait, par exemple, qu'elle ne soit pas responsable de ce que ces faits n'aient pas été consignés au dossier du délinquant, auquel cas l'avis en vertu de l'article 13 lui donnerait l'occasion de remettre les choses au point à l'intention du comité d'enquête.

L'AVIS DONNE LES PRÉCISIONS PERTINENTES CONCERNANT L'ALLÉGATION

Un avis émis en vertu de l'article 13 par un comité d'enquête du SCC contient la partie du rapport où il est question, de façon implicite ou explicite, de mauvaise conduite, et indique également la date, l'heure et le lieu où la personne, ou son avocat, doit se faire entendre. La personne visée peut répondre par écrit à l'avis, si elle le désire. Peu importe la manière dont elle répond à l'avis, tous les membres du comité d'enquête en sont informés et décident, d'un commun accord, des modifications éventuelles à apporter en conséquence au rapport. Le président du comité d'enquête répond par écrit à chaque destinataire d'un avis et lui fait part des modifications qui ont pu être apportées au rapport.

LES AVIS ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13 SONT TOUJOURS CONFIDENTIELS

La personne qui reçoit un avis en vertu de l'article 13 peut craindre pour sa réputation.

En fait, puisque cet avis est confidentiel et est envoyé directement à la personne concernée, d'autres membres du personnel n'en auront connaissance que si cette personne leur en parle. Dans l'article qu'elle a écrit à propos de son expérience personnelle, M^{me} Patterson souligne que le fait de parler à des collègues l'a beaucoup aidée et que c'était « la chose la plus salubre pour moi ». Elle s'est sentie mieux en se confiant à d'autres employés et en sachant pouvoir compter sur leur appui. Une telle décision est sans doute bonne, voire même toute indiquée, mais est laissée à chacun.

AUDIENCE RÉSULTANT D'UN AVIS ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13

L'audience qui résulte d'un avis en vertu de l'article 13 n'est pas un procès. Elle vise à clarifier et à rectifier les premières impressions et interprétations des faits d'un comité d'enquête. L'employé qui est convoqué à une telle audience peut se sentir nerveux, mais devrait se rappeler qu'elle lui donne l'occasion de présenter sa version des faits et de dissiper toute idée fausse que peut se faire le comité d'enquête.

En pratique, ces observations et explications aident souvent le comité d'enquête à mieux comprendre les faits, et peuvent l'amener à apporter des modifications à son rapport. Au cours de l'exercice 1997-1998, 19 comités ont été convoqués aux fins d'une enquête nationale en vertu de l'article 20 de la LSCMLC, et neuf d'entre eux ont envoyé des avis en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, soit dans moins de la moitié des cas. Ces comités d'enquête ont interrogé, au total, 442 personnes dont seulement 24, ou 5,7 p. 100, ont reçu un avis en vertu de l'article 13. Le rapport d'enquête a été modifié à la lumière des observations demandées et autorisées en vertu de l'article 13 dans 11 de ces 24 cas.

APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Une personne convoquée à une audience en vertu de l'article 13 peut avoir de la difficulté à saisir les questions posées et à bien y

répondre, sous l'effet du stress qu'elle ressent. Le fait de parler à un avocat ou de se faire représenter à l'audience par un avocat suffit souvent à la rassurer, ce qui lui permet de s'expliquer de façon plus claire.

Le 29 avril 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié une *Politique sur l'indemnisation des fonctionnaires de l'État et sur la prestation de services juridiques à ces derniers*. L'alinéa 7.2 (b) de cette politique précise que la prestation de services juridiques ne peut être autorisée que par le sous-chef du ministère, lorsqu'il a été établi que le fonctionnaire a agi honnêtement et sans intention de nuire, dans les limites de ses fonctions ou de son emploi, et qu'il a répondu aux attentes raisonnables de son ministère. La prestation de services juridiques aux frais de l'État, dans l'ensemble de la fonction publique, n'est pas un droit absolu, mais est envisagée dans chaque cas qui se présente.

L'article 8 de la Directive du commissaire 067, intitulée « Prestation de services juridiques aux employés », prévoit que « le ministère de la Justice, par l'entremise des Services juridiques du SCC » doit être consulté au sujet de la prestation de services juridiques à un membre du personnel « en vue de déterminer, dans chaque cas, s'il est nécessaire et justifié de recourir aux services d'un conseiller juridique », entre autres choses. C'est pourquoi les Services juridiques du SCC examinent chaque demande d'aide juridique aux frais de l'État une fois qu'ils ont établi que la personne concernée agissait dans l'exercice de ses fonctions, et que l'avis émis en vertu de l'article 13 par le comité d'enquête était justifié.

POUR UNE APPLICATION UNIFORME DU PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

Un avis émis en vertu de l'article 13 donne à une personne incriminée l'occasion d'expliquer son point de vue et de clarifier les malentendus éventuels. Il vise à protéger les gens contre les allégations injustifiées. Évidemment, tout le monde préférerait que les incidents faisant l'objet d'une enquête n'aient jamais eu lieu. Tout le monde préférerait être toujours au-dessus de tout soupçon. Malheureusement, des incidents se produisent, qui doivent faire l'objet d'une enquête soignée si l'on veut éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir. Les rapports préparés sur ces incidents peuvent incriminer des personnes. L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* est un pas en avant en matière d'équité en permettant à ces personnes de présenter leur version des faits. ♦

EXERCICE 1997-1998

Comités chargés d'une enquête nationale	19
Rapports nécessitant l'envoi d'un avis en vertu de l'article 13	9 ou 47 p. 100
Nombre de personnes interrogées	442
Nombre de personnes ayant reçu un avis en vertu de l'article 13	24, soit 5,7 p. 100
Rapports d'enquête modifiés par suite d'une audience convoquée en vertu de l'article 13	11, soit 46 p. 100

Reconnaître l'importance des valeurs

La gestion des ressources humaines axée sur les valeurs au Service correctionnel du Canada

Par M^{me} Holly Flowers, agente de projet et M. Brent Schwiég, agent principal de projet, Secteur du personnel et de la formation

Je me rappelle, quand j'étais agent de correction, avoir eu à faire face à de nombreux conflits de valeurs dans l'exécution de mes fonctions. Les pressions exercées pour que j'adapte ou soumette mes propres valeurs aux influences qui régnaient au sein de la sous-culture institutionnelle étaient constamment subtiles et, parfois, très fortes. J'ai fait mes choix et d'autres agents ont fait les leurs. Souvent, ces décisions n'étaient pas prises consciemment. J'ai vu des agents, que je qualifierais de bons et intelligents, se compromettre, faire des choix qui ont mis en péril leurs valeurs, leur sécurité et même leur carrière.

Au début de ma carrière, j'ai eu le plaisir de travailler avec un agent principal de correction qui a eu sur moi une influence dont il ne se doutera jamais, je suis sûr. Nick était un modèle de comportement pour moi. Il ne m'a pas impressionné par ses titres universitaires ou par la masse de connaissances du milieu correctionnel qu'il possédait, même s'il avait parcouru les couloirs donnant sur les cellules et patrouillé la cour pendant plus de vingt ans. Et ce ne sont pas ses compétences techniques qui le rendaient digne d'émulation.

Ce qui m'émerveillait, c'était son système de valeurs. Ce dernier se reflétait dans chaque tâche qu'il exécutait. Nick était toujours positif et respectueux, tout autant dans ses rapports avec les délinquants qu'avec la direction de l'établissement ou une recrue. Il était réceptif à l'apprentissage et il essayait de comprendre les changements qui se produisaient à l'établissement et de faire de son mieux pour s'acquitter des tâches, même lorsque cela lui était difficile. Il avait la force

de caractère nécessaire pour défendre ce qui était important, ce qui ne l'empêchait pas de toujours prendre le temps d'écouter d'autres points de vue. Il savait ce que c'était que de travailler dur et il était toujours occupé à son poste. Il appuyait ses collègues et était un chef, dans les faits, parmi ses pairs. Nick était trop modeste pour accepter ce titre.

Ce qui m'ébahissait surtout, c'était la capacité de Nick de survivre dans un environnement où bon nombre d'autres agents recrutés à son époque étaient si différents de lui. Peut-être l'ont-ils toujours été. Nick semblait indifférent au blâment, au cynisme et à l'apathie qui existaient autour de lui. J'ai entendu dire que Nick avait pris sa retraite, après environ trente ans de service. Il sera difficile à remplacer.

*~Brent Schwiég
Agent principal de projet
Gestion de carrière*

Au cours des dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a recruté activement des agents de correction. Durant l'année 1996-1997, nous avons recruté 400 agents de correction, et notre besoin en agents de correction supplémentaires s'accroîtra au cours des trois prochaines années. En avril 1998, le Solliciteur général a annoncé qu'on recruterait 1 000 agents de correction au cours de cette période. Compte tenu du taux d'attrition prévu, établi à 2 000 agents de correction, essentiellement en raison de départs à la retraite, le SCC envisagera de recruter environ 3 000 nouveaux agents de correction d'ici la fin de l'exercice 1999-2000.



Le SCC a décidé d'adopter une approche axée sur les valeurs, afin de repérer les candidats qui donneront le meilleur rendement au Service. Cette approche tient compte du fait que lorsqu'un employé, ou un futur employé, possède un système de valeurs qui est fondamentalement ou intrinsèquement en conflit direct avec les valeurs de l'organisme, il en découlera des problèmes de rendement.

Si vous consultez l'énoncé de Mission du SCC, vous trouverez de nombreuses mentions des qualités des employés qui sont essentielles pour que nous puissions continuer d'effectuer le travail stimulant et parfois difficile au sein de notre organisme. Ce sont les valeurs sous-jacentes que les gens offrent à notre organisme. Ce sont les qualités que doivent posséder nos futurs employés.

L'évaluation des valeurs est en cours d'établissement pour le recrutement et la sélection d'agents de correction I et II, et de surveillants correctionnels.

L'évaluation sera basée sur l'approbation, par le Conseil de direction, de cinq secteurs de valeurs :

1. respect;
2. désir de changer et d'apprendre;
3. intégrité;
4. souci d'obtenir des résultats;
5. travail d'équipe.

Cet article est l'un d'une série de cinq documents qui analyseront l'initiative axée sur les valeurs. ♦

Conférence des femmes du SCC

Se responsabiliser sur tous les plans

Du 2 au 4 novembre 1998

Par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications



Le SCC a été l'hôte d'une conférence des femmes qui s'est tenue à Saint-Sauveur, au Québec. Cette rencontre bien organisée et stimulante avait pour thème « Se responsabiliser sur tous les plans ». Cette deuxième conférence des femmes organisée par le SCC visait à fournir une tribune permettant au personnel de tous les niveaux de cerner les problèmes touchant les femmes qui travaillent au SCC et de recommander des solutions. Plus de 150 membres du personnel, dont des hommes, représentaient les travailleurs de première ligne, le personnel administratif, les cadres supérieurs, les cinq régions et l'administration centrale du SCC.

Le coup d'envoi de la conférence, présidée par M^{me} Nancy Stableforth, sous-commissaire pour les femmes au SCC, avait été donné par le commissaire, M. Ole Ingstrup, le 9 mars 1998, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Sous la direction de M^{me} Denyse Plante, directrice générale, Formation et perfectionnement du personnel à l'AC, la conférence a été organisée par le personnel de l'AC, en collaboration avec des représentantes des comités consultatifs des femmes des régions.



Le commissaire Ole Ingstrup prononçant le mot d'ouverture.

manque de soutien offert aux femmes pour équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles, et l'opinion selon laquelle les services correctionnels sont l'affaire des hommes. En 1991, sous le thème « Partenaires à parts égales », on a organisé une première conférence nationale dans le but de se pencher sur ces problèmes. Le compte rendu de la conférence contenait 26 recommandations.

Lorsque le gouvernement a imposé des restrictions budgétaires, on a décidé de remettre à plus tard la deuxième conférence des femmes. En 1997, à l'occasion de rencontres de groupes de réflexion dans tout le pays, on a constaté qu'il restait de nombreuses questions à régler et que le temps était venu d'organiser une deuxième conférence.

OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE : ÉTABLIR UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LES FEMMES

L'objectif de la conférence de 1998 était de se pencher sur les problèmes qui affectent surtout les femmes de même que sur les difficultés qu'elles doivent surmonter aux niveaux régional et national et d'y trouver des solutions. On voulait créer une stratégie nationale pour les femmes et offrir aux participantes des ateliers qui les aideraient à trouver des moyens d'améliorer leur milieu de travail et d'augmenter leurs compétences et habiletés.

« Chaque individu a la responsabilité de sa propre carrière, mais nous devons créer des occasions comme celle-ci pour favoriser

le dialogue et permettre aux gens de partager leurs expériences », a déclaré M^{me} Marie-Andrée Drouin, directrice, Services à la haute direction, Bureau du commissaire.

CONFÉRENCIERS ET SÉANCES DE REMUE-MÉNINGES

Dans son mot d'ouverture, M^{me} Stableforth a affirmé aux participantes que lorsque les membres du personnel de l'AC s'étaient rendus dans toutes les régions, en 1997, pour rencontrer les femmes travaillant pour le SCC, ils avaient constaté que l'AC avait effectué du bon travail, mais qu'il y avait place pour des améliorations. « Je me suis rendu compte que je ne pouvais pas être sous-commissaire pour les femmes sans me soucier des problèmes des employées », a-t-elle ajouté.

Le commissaire Ingstrup a déclaré aux participantes qu'un grand nombre des problèmes qui avaient été soulevés à la conférence de 1991 ont été réglés par l'organisation. Dans le cas du harcèlement, on a pris des mesures à l'échelle nationale, offrant des séances de formation et de sensibilisation au personnel. Selon les résultats des sondages effectués en 1994 et en 1996, le SCC se dirige dans la bonne voie.

Le commissaire a signalé que, depuis 1991, la proportion de femmes travaillant au SCC est passée de 31 à 39 p. 100, et que leur niveau professionnel s'est élevé aussi. Il y a vingt femmes de plus dans le groupe de la direction (EX), ce qui représente une

HISTORIQUE DE LA CONFÉRENCE

En 1990, un groupe de travail mis sur pied par le SCC a défini certaines difficultés auxquelles se heurtaient les employées : les jurys de sélection ayant un parti pris contre les femmes, le harcèlement sexuel, le

PROGRAMME DE MENTORAT DU SCC

L'une des questions qui fera partie de la stratégie nationale sur les femmes est l'augmentation des possibilités de réseautage entre les femmes au SCC. Un des moyens de favoriser le réseautage est de mettre en place des programmes régionaux de mentorat.

Les régions de l'Ontario et des Prairies du SCC ont déjà un programme de ce genre : dans la région de l'Ontario, le programme a été approuvé en septembre 1998 et, jusqu'à présent, sept mentors ont été jumelées à sept stagiaires. Le programme de la région des Prairies a aussi été approuvé et est en voie d'être mis en place. La région de l'Atlantique ne possède pas de programme officiel de mentorat, bien qu'il existe un réseau informel entre certains cadres supérieurs. Un groupe de travail de la région du Pacifique prépare actuellement une stratégie qu'elle soumettra au comité de gestion régional. La région du Québec n'a pas de programme de mentorat, mais les surveillants agissent comme mentors auprès des membres du personnel qui ont été désignés dans le cadre de l'initiative La Relève, et il y a des mentors pour ceux qui participent au Programme de stagiaires en gestion. À l'administration centrale, on a élaboré un programme de mentorat, mais on ne l'a pas mis en application officiellement.

Le programme de mentorat consiste à jumeler à une cadre supérieure, la « mentor », une employée qui désire acquérir des compétences liées à un poste de niveau supérieur la « stagiaire ». La mentor est à la disposition de la stagiaire pour répondre à ses questions et lui fournir des renseignements. L'objectif de ce jumelage est de former de futures dirigeantes. « Le mentorat peut améliorer le rendement d'une employée et motiver la stagiaire et la mentor, ce qui entraîne une amélioration du rendement de l'organisation », a dit l'agente de correction Bev Arseneault, qui a rédigé l'ébauche du programme de la région de l'Ontario.

augmentation de 66 p. 100. Il y a eu une augmentation de près de 600 femmes dans les groupes Programmes de bien-être social (WP) et Services administratifs (AS). Un agent de correction sur cinq est une femme.

« Au cours des prochaines années, nous aurons 1 000 agents de correction de plus (bon nombre seront des femmes). Il serait honteux de ne pas profiter de cette occasion unique pour faire quelques ajustements [...] à propos des questions qui concernent les femmes », a-t-il dit.

« J'attends les résultats de votre conférence et je suis impatient d'apporter les changements que vous aurez jugés nécessaires. » Le commissaire s'est engagé à donner son appui à une troisième conférence des femmes.

Au nom du SCC, M. Ingstrup a aussi remercié pour son travail dévoué M^{me} Shawna Boudreau, agente de correction de la région des Prairies, l'une des trois agentes qui travaillaient déjà pour le SCC en 1978.

UNE ÉCRIVAINNE LIVRE UN MESSAGE ENCOURAGEANT

L'auteure acadienne M^{me} Antonine Maillet a présenté un exposé vivant qui portait sur le caractère sacré de la vie et sur sa conviction que les délinquants peuvent changer et que le personnel peut les y aider. Elle a terminé son exposé en racontant l'histoire d'une grenouille : tombée dans un bol de crème, la grenouille avait décidé de ne pas se laisser couler, mais de continuer à nager; le lendemain matin, elle s'était retrouvée assise sur un morceau de beurre. Selon M^{me} Maillet, la persévérance du personnel peut donner des résultats étonnants.



Madame Antonine Maillet.

EN VASE CLOS

Le deuxième jour de la conférence, il y a eu une séance intitulée « En vase clos ». Dans une discussion informelle et ouverte s'appuyant sur les recommandations du compte rendu de 1991 qui préconisaient un plus grand soutien aux femmes dans le

domaine de l'avancement professionnel, six femmes du niveau de cadre supérieur ont décrit leur cheminement de carrière.

Mesdames Marena MacLaughlin, directrice de l'établissement Westmorland, Heather Bergen, directrice du pénitencier de la Saskatchewan, Nancy Stableforth, sous-commissaire pour les femmes, Lucie McClung, sous-commissaire principale, Thérèse LeBlanc, directrice de la Prison des femmes, et Kay Stanley, sous-ministre adjointe, Équité en matière d'emploi, au Conseil du Trésor, avaient en commun plusieurs points qui ont joué en leur faveur : elles ont eu des collègues qui les ont encouragées à retrouver leurs manches après les échecs, elles se sont entourées de femmes compétentes, elles ont refusé de laisser paraître leur peur, elles ont accepté d'assumer de nouvelles fonctions (au même niveau ou à un niveau supérieur), elles ont pris des risques, elles ont choisi les causes pour lesquelles elles voulaient se battre, elles ont trouvé du plaisir dans leur travail, elles ont appris à se servir de l'humour, elles ont profité des possibilités d'avancement au SCC (par exemple les postes devenus libres à la retraite de cadres supérieurs ou intermédiaires), elles ont fait leur propre chance, elles ne se sont pas laissées intimider par les descriptions de poste, elles ont établi des contacts, elles ont approfondi leurs connaissances, elles ont cherché à s'entourer d'hommes qui étaient à l'aise de travailler avec des professionnelles, elles ont pris des congés sabbatiques pour faire de nouveaux apprentissages et elles ont fait du travail bénévole et d'autres genres de travail professionnel.



De gauche à droite : Shandy Lynn Bridge (région de l'Ontario), Hilda Vanneste (AC) et Tracy Ryan (région des Prairies).

ragées à retrouver leurs manches après les échecs, elles se sont entourées de femmes compétentes, elles ont refusé de laisser paraître leur peur, elles ont accepté d'assumer de nouvelles fonctions (au même niveau ou à un niveau supérieur), elles ont pris des risques, elles ont choisi les causes pour lesquelles elles voulaient se battre, elles ont trouvé du plaisir dans leur travail, elles ont appris à se servir de l'humour, elles ont profité des possibilités d'avancement au SCC (par exemple les postes devenus libres à la retraite de cadres supérieurs ou intermédiaires), elles ont fait leur propre chance, elles ne se sont pas laissées intimider par les descriptions de poste, elles ont établi des contacts, elles ont approfondi leurs connaissances, elles ont cherché à s'entourer d'hommes qui étaient à l'aise de travailler avec des professionnelles, elles ont pris des congés sabbatiques pour faire de nouveaux apprentissages et elles ont fait du travail bénévole et d'autres genres de travail professionnel.

Du côté négatif, elles considèrent n'avoir pas assez profité de la vie avec leurs enfants à cause de leur carrière et avoir été obligées de travailler très fort dans toutes leurs entreprises.

LE PERSONNEL RÉCLAME UNE STRATÉGIE NATIONALE

Il y a eu ensuite une séance plénière divisée en trois parties intitulée « Création d'un plan d'action », au cours de laquelle on a



Elaine Gaudet, Experte-conseil en développement organisationnel, explique aux participants les normes s'appliquant aux groupes.

demandé aux participantes de décrire les réalisations du SCC depuis 1991, d'énoncer les espoirs qu'elles entretenaient pour l'avenir et de préciser les éléments qu'il faudrait intégrer à une stratégie nationale pour les femmes.

LES RÉALISATIONS

Durant la plénière intitulée « Nos expériences », les participantes ont parlé des diverses réalisations du SCC : la participation du personnel à des conférences régionales, nationales et internationales sur les femmes, la promotion de l'équité salariale et de l'équité en emploi, les nouvelles initiatives dans les domaines de l'éducation et de la formation (y compris une étude importante sur la pornographie), le lancement de l'initiative sur les femmes purgeant une peine fédérale et les nouveaux établissements pour délinquantes, la possibilité pour les agentes de correction de travailler dans des établissements pour hommes et au sein des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence, la politique ministérielle sur la lutte contre le harcèlement, la création de comités consultatifs régionaux de femmes, la création du poste de sous-commissaire pour les femmes, la mise en place de programmes d'orientation, de mentorat, de médiation et d'encadrement par les pairs, et la participation des femmes aux comités d'embauche.

LES ESPOIRS

Au cours de la deuxième plénière, intitulée « Chemin de l'avenir », les participantes ont affirmé que l'une de leurs plus grandes attentes était que la direction démontre sa détermination à agir. Elles veulent que la direction prenne au sérieux la troisième valeur fondamentale de la Mission, qui concerne le personnel. Elles ont demandé qu'on accorde plus d'importance au cheminement de carrière des femmes, qu'on leur accorde des promotions et des postes aux échelons supérieurs. Elles ont réclamé des congés d'études, des initiatives visant à

créer l'harmonie en milieu de travail et une meilleure représentation des diverses cultures et groupes ethniques du Canada au sein de l'effectif. Elles souhaitent qu'on règle les questions d'équité salariale et de services de garde qui demeurent en suspens et qu'on mette en place officiellement un programme de mentorat au SCC.

LE PLAN D'AVENIR

Enfin, au cours d'une séance de planification stratégique de quatre heures, intitulée « Le moyen d'y arriver - une stratégie nationale sur les questions concernant les femmes » et dirigée par M^{me} Denyse Plante, les participantes ont dégagé des thèmes à partir des listes des réalisations, des espoirs et des craintes, et, à l'aide de ces thèmes, elles ont formulé un ensemble de questions qui sont devenues l'ébauche de la stratégie nationale sur les femmes.

1. Il faut favoriser le réseautage, au moyen d'initiatives comme des ateliers, des programmes de mentorat et la publication régulière d'un article consacré aux femmes dans le bulletin *Contact*.
2. Il faut favoriser l'harmonie en milieu de travail, en préconisant la résolution des différends par la médiation et d'autres mécanismes, en favorisant la diversité et en créant un environnement propice au respect et à la dignité.

3. Il faut offrir des perspectives de carrière, au moyen de la planification de la relève (offrir aux employées de la formation et des expériences pour les préparer à occuper un poste de cadre), des affectations intérimaires et des affectations provisoires, favoriser la participation à des programmes fédéraux tels que le programme Cours et affectations de perfectionnement (qui permet de constituer un groupe de personnes qui ont le potentiel voulu pour devenir membres du groupe de la direction et d'accélérer leur développement et leur avancement) et le programme Échanges Canada (qui permet l'échange d'employés entre les ministères fédéraux au moyen d'affectations temporaires), et offrir des possibilités d'accès à l'éducation ainsi que des programmes de perfectionnement des compétences et d'équité en matière d'emploi.

4. La direction doit démontrer sa détermination. Il faut présenter les recommandations découlant de la conférence sous forme de stratégie nationale et les soumettre au Comité de direction pour obtenir son approbation. Il faut accompagner cette présentation d'une demande de ressources avant la fin de l'année 1999.

5. Il faut équilibrer les engagements en prévoyant des séances d'information par les comités consultatifs de femmes, le Programme d'aide aux employés et les Ressources humaines; il faut élaborer des normes relatives au rendement et à la charge de travail, encourager les employées à maintenir une bonne forme physique, et demander au Conseil du Trésor d'examiner les dispositions se rapportant aux services de garde pour les enfants et aux soins aux personnes âgées.

6. Il faut contribuer à la sécurité des personnes en offrant de la formation à tout le personnel qui travaille dans la collectivité et dans les établissements.

7. La direction doit reconnaître qu'il faut alléger les tâches des femmes durant leur grossesse.



Atelier « Jane et Tarzan au travail ».

Au cours des séances de planification régionale, plusieurs points communs ont été soulevés : rétablissement du comité régional de femmes, appui au réseautage par la mise en place de programmes de mentorat, mise en lumière des réalisations des femmes dans un bulletin national, promotion des possibilités d'avancement professionnel affichées sur le site Web du SCC ou la création d'un bulletin, des ateliers sur l'équilibre personnel et sur la sécurité, la volonté de mettre en oeuvre les plans régionaux.

Durant la conférence, il y avait des présentoirs où l'on offrait de l'information sur les initiatives et les programmes régionaux.

La région des Prairies a tenu à souligner que M^{me} Carla Sipos était la première femme de la région à se qualifier pour faire partie de l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (ÉPIU).

LES ATELIERS CONSTITUENT UNE OCCASION D'APPRENTISSAGE POUR LES PARTICIPANTES

Au cours des divers ateliers offerts durant deux jours, on a pu répondre au désir des participantes d'en apprendre davantage sur le milieu de travail et la gestion de leur vie personnelle.

Les participantes veulent que la direction prenne au sérieux la troisième valeur fondamentale de la Mission, qui concerne le personnel. Elles ont demandé qu'on accorde plus d'importance au cheminement de carrière des femmes, qu'on leur accorde des promotions et des postes aux échelons supérieurs.

« L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée », animé par M^{me} Lyse Blanchard;
« Jane et Tarzan au travail – Améliorer les relations entre les hommes et les femmes », animé par M^{me} Reva Nelson;

« Réseautage et partenariat », animé par M^{me} Lucie Vallière;

« Encadrement et mentorat – Différences et méthodes », animé par M^{me} Suzanne Côté;

« Spiritualité autochtone – Une approche holistique de la vie », animé par M^{mes} Norma Green, Betty McKenna et Linda Mohan;

« Autres mécanismes de résolution des différends », animé par M^{me} Jane Miller-Ashton, M^{me} Theresa Dunn, M^{me} Francine Pitley et M. Jim Wladyka.



L'ainée Pauline Shirt et Nancy Stableforth.

UNE FIN ET UN COMMENCEMENT

Dans son mot de la fin, la présidente de la conférence, M^{me} Nancy Stableforth, a déclaré que les femmes travaillant au SCC souhaitent qu'on établisse un plan national. Elle a annoncé qu'elle prévoyait soumettre au Comité de direction l'ébauche de la stratégie nationale afin qu'elle soit adoptée comme plan d'action à tous les niveaux de l'organisation, un souhait exprimé unanimement par les participantes durant la conférence.

« Mon défi, ainsi que celui des autres gestionnaires, sera de travailler encore plus fort pour créer et maintenir un milieu dans lequel les femmes seront respectées et reconnues, à tous les niveaux, en tant que collègues et partenaires capables d'assumer des fonctions valorisantes », a dit M^{me} Stableforth.

La conférence s'est terminée par une prière récitée par une aînée autochtone, M^{me} Pauline Shirt, qui a affirmé que nous possédons tous la connaissance à l'intérieur de nous et qu'il s'agissait simplement de la faire sortir doucement. ♦

OBSERVATIONS

« Selon les commentaires que nous avons reçus, la conférence a atteint ses objectifs. Il s'agit maintenant de poursuivre sur notre lancée, de faire connaître les progrès accomplis et de mettre en valeur nos réalisations. »
Madame Denyse Plante,
administration centrale.

« Il y avait des employées de première ligne à la conférence, des personnes qui travaillent en contact direct avec les délinquants. On nous a demandé d'exprimer nos besoins. On voulait réellement savoir ce que nous désirions. »
Madame Susan McCarthy,
région de l'Atlantique.

« J'ai été très satisfait de voir qu'on a discuté de sujets qui touchent les hommes durant la conférence. J'ai été impressionné par la volonté des participants de s'attaquer à des questions délicates, ce qui a permis d'éclaircir des questions importantes qui sont souvent négligées par l'administration. »
Monsieur Stéphane Jaillet,
région du Québec.

« La conférence a donné naissance à de nouvelles idées et a fait entrevoir de nouvelles solutions aux problèmes actuels. J'espère que cet événement insufflera une énergie nouvelle à notre comité régional de femmes. »
Madame Bev Arseneault,
région de l'Ontario.

« J'ai discuté avec des gens des autres régions et avec des employés des Prairies que je n'ai jamais l'occasion de rencontrer. Je veux que l'information que nous avons reçue soit communiquée à tout le personnel de la région. »
Madame Norma Green,
région des Prairies.

« L'atelier sur la spiritualité autochtone a été un point saillant de la conférence parce que les animatrices nous ont donné des outils de prise en main qui auront des répercussions sur notre famille et notre vie professionnelle. On pourrait dire que toute la conférence repose sur cette notion d'auto-habilitation. »
Madame Carol Ann Lonsdale,
région du Pacifique.

« J'ai vraiment apprécié le positivisme et l'entrain de tous les participants. Il était intéressant de voir que M. Ingstrup souhaite apporter des changements. »
Madame Catherine Flament,
région du Pacifique

Opération « Retour à l'essentiel »

Conférence pour les agents de libération conditionnelle

Par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a organisé une conférence pour 300 de ses 600 agents de première ligne en poste dans la région de l'Ontario. Cette conférence a eu lieu à Kingston, du 24 au 26 novembre 1998. L'objectif de la rencontre était de présenter un aperçu des changements apportés au suivi des progrès des délinquants et à la prise de décisions – dans le cadre de l'opération « Retour à l'essentiel » – et d'expliquer comment ces changements réduiront les formalités administratives et permettront au personnel d'avoir des contacts plus nombreux avec les détenus. La conférence visait également à fournir une occasion aux membres du personnel d'échanger des idées et d'établir des liens, ce à quoi les travailleurs de première ligne ont habituellement peu de temps à consacrer. De l'avis de nombreux participants, c'est grâce à la participation active de ces employés de première ligne que l'atmosphère de la conférence a été très positive et dynamique.

« Je suis impressionné par le fait que c'est la première fois depuis 23 ans, aussi loin que remontent mes souvenirs, que le SCC fait participer le personnel de tous les niveaux à l'élaboration de changements fondamentaux et importants dans les systèmes qui appuient nos activités essentielles. Durant la rencontre, j'ai été tellement impressionné par l'enthousiasme du personnel que je me suis proposé pour participer à l'organisation de la prochaine conférence », a déclaré M. Bruce Jefferson, gestionnaire de la réinsertion sociale à l'établissement Collins Bay.

« Nous voulions présenter notre stratégie, la diffuser et la faire comprendre à tous nos collègues qui l'utiliseront », a dit le président de la conférence, M. Les Judson, directeur de l'établissement Beaver Creek. « Nous voulions aussi donner aux participants l'occasion d'échanger de l'information et de parler des initiatives de réinsertion sociale réussies. »

L'opération « Retour à l'essentiel » a été conçue pour simplifier la préparation des cas des délinquants. Elle permet de réduire le



Les organisateurs de la conférence sur la réinsertion sociale : Thérèse LeBlanc, Lawrence Bell, Janice Grant, Les Judson, Bob Markowski, Bob Willis et Ana Paquete.
Absents : Peter White, John Armstrong, Kim Gillespie, Diane Valentino, Wayne Scissons et Julia Hobson.

nombre de documents administratifs et d'améliorer l'analyse des progrès des délinquants qui sert à la prise de décisions en matière de programmes ou de mise en liberté. Cette initiative vise à accélérer l'évaluation initiale des délinquants et la planification de leur peine, ainsi que la préparation et la présentation des documents nécessaires à la prise des décisions relatives aux transfèrements vers un autre établissement, aux permissions de sortir, à la semi-liberté ou à la libération conditionnelle totale. Les membres du personnel réclamaient un système plus simple depuis plusieurs années.



William Staubi et Anne Kelly se préparent pour leur présentation sur l'opération « Retour à l'essentiel ».

UNE CONFÉRENCE INFORMATIVE POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Des participants de divers niveaux et secteurs ont pris part à la rencontre. Il y avait des agents de libération conditionnelle, des agents de programme, des surveillants, des gestionnaires, des décideurs, ainsi que des

partenaires du système de justice pénale, comme des agents de libération conditionnelle provinciaux, des directeurs de maisons de transition et des animateurs de programme.

LE SOUS-COMMISSAIRE SOUHAITE LA BIENVENUE AUX PARTICIPANTS

Le sous-commissaire, M. Brendan Reynolds, a rappelé aux membres du personnel que ce sont eux les spécialistes qui réussissent à aider les délinquants à réintégrer la société. « Nous ne sommes pas un service carcéral mais un service correctionnel. Nous savons beaucoup mieux qu'il y a 20 ans quelles interventions il faut utiliser avec quels délinquants et dans quelles circonstances pour obtenir des résultats positifs. » Il a dit aux employés qu'ils accomplissaient un excellent travail.

LES DÉBUTS DE L'OPÉRATION « RETOUR À L'ESSENTIEL » ET LES PERSPECTIVES FUTURES

Dans une présentation au cours de laquelle on a donné plus de détails sur l'opération « Retour à l'essentiel » et expliqué sa raison d'être, les participants ont été informés du travail d'équipe qui a été fait au niveau national et dans les régions pour mettre l'opération en place. Monsieur Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale des délinquants, M^{me} Anne Kelly, directrice, Opérations de réinsertion sociale en établissement, et

M. William Staubi, directeur, Opérations communautaires, ont fait cette présentation.

Monsieur Méthé a dit aux participants que son personnel avait demandé aux employés des cinq régions du SCC de choisir des équipes de formateurs pour élaborer le contenu du programme. Aujourd'hui, 25 formateurs principaux et 200 formateurs en établissement donnent une formation à plus de 8 000 employés pour faire connaître l'opération « Retour à l'essentiel ». Il s'agit là d'une initiative d'envergure, mais c'est aussi une occasion pour le personnel d'apporter des change-



Chantal Albert, de l'administration régionale de l'Atlantique, a animé un atelier sur l'opération « Retour à l'essentiel »



Des agents de libération conditionnelle de la région de l'Ontario participant à l'un des ateliers de la conférence.

ments aux politiques et au système de gestion des détenus en même temps, ajoute M. Méthé. Madame Kelly a souligné qu'on avait écouté ce que les employés avaient à dire et que l'opération « Retour à l'essentiel » était le résultat d'un travail d'équipe. Elle a ajouté que cette initiative améliorera le travail des agents chargés des cas en éliminant le chevauchement des tâches. Monsieur Staubi a affirmé que, dans la seule région de l'Ontario, on s'était rendu dans plus de 25 bureaux de libération conditionnelle et établissements pour recueillir les observations du personnel.

LE CHANGEMENT PEUT S'AVÉRER AGRÉABLE

Dans un exposé intéressant et dynamique sur le changement – un processus auquel les êtres humains résistent, peut-être pour d'anciennes raisons de survie –, M^{me} Dorothy Cotton, psychologue et chroniqueuse, a dit aux participants que l'opération « Retour à l'essentiel » exige que les employés changent, et que ce changement nécessitera de leur part une certaine souplesse et une certaine ouverture d'esprit. Elle a ajouté que le changement consiste à abandonner un état et à s'engager dans une transition avant d'arriver à l'état désiré. « Ce ne sont pas les changements qui nous épuisent, c'est plutôt la transition », a-t-elle fait remarquer. Le changement comporte des étapes tout à fait normales : l'abandon de la stabilité et le sentiment de blocage, la mise à l'essai du nouveau système et, en fin de compte, l'acceptation de ce système. Selon la psychologue, il est normal de s'arrêter un

certain temps pour réfléchir au côté positif de ce qu'on abandonne, mais il ne faut pas se braquer; il faut plutôt prendre exemple sur ceux qui réagissent aux changements de façon positive et se rappeler que le travail ne constitue après tout qu'une partie de notre vie. On doit essayer de considérer le changement comme une activité d'exploration, d'invention et de transformation.

LES ATELIERS

Comme on semble privilégier les échanges en petits groupes et l'apprentissage interactif au cours des conférences du SCC, on a offert, pour compléter les séances plénières, des ateliers animés par des spécialistes de divers domaines. Dans leurs évaluations, les participants ont dit que les ateliers avaient été un élément important de la conférence. Dans plusieurs ateliers, toutes les places étaient prises, entre autres dans l'atelier sur l'orientation aux programmes de base en fonction des besoins réels des détenus, présenté par plusieurs membres du personnel dont M. Bruce Malcolm et M^{me} Rachel Cantin, l'atelier sur les responsabilités juridiques dans la gestion du risque, animé par M. Kerry Scullion, et l'atelier sur les entrevues motivationnelles et la réceptivité aux programmes, animé par M^{me} Sharon Kennedy.

STATISTIQUES SUR LA SITUATION ACTUELLE DANS LES SERVICES CORRECTIONNELS

Monsieur Larry Motiuk, directeur général de la Recherche au SCC, a présenté au groupe des statistiques encourageantes. Il a

déclaré que le taux de criminalité a chuté dans les années 1990 et que le taux d'admission des délinquants adultes, qui avait atteint un point culminant en 1994-1995, est en baisse depuis. La durée moyenne des peines fédérales est passée de 44,9 à 43,1 mois, et les délinquants condamnés à une peine de deux à cinq ans purgent environ 25 mois sous responsabilité fédérale. Le taux de réussite de la libération conditionnelle totale et de la libération d'office est plus élevé qu'il a jamais été; parmi les quelque trois millions de nouvelles infractions signalées à la police en 1997, seulement 2 404 ont été commises par des délinquants sous responsabilité fédérale. Les programmes du SCC, qui sont conçus soigneusement et s'appuient sur des recherches sérieuses, s'avèrent extrêmement utiles pour aider les délinquants à surmonter leurs problèmes et à réintégrer la société. « Dans l'ensemble, la situation est bonne », a affirmé M. Motiuk.

LE COMMISSAIRE FAIT L'ÉLOGE DU PERSONNEL ET RÉITÈRE SON APPUI

Le commissaire, M. Ole Ingstrup, qui tenait absolument à assister à la conférence sur la réinsertion sociale pour rencontrer le personnel de première ligne, a dit aux participants combien il leur était reconnaissant de leur travail. « C'est merveilleux de pouvoir vous rencontrer, car vous effectuez une partie du travail qui est essentiel au respect de nos engagements à l'égard du gouvernement du Canada et de notre ministre. »

Il a rappelé aux employés certaines difficultés inhérentes à leurs tâches : l'opinion publique est négative, 75 p. 100 de la population croyant que la criminalité a augmenté, même si de nombreuses personnes se rendent maintenant compte que ce sont les reportages à sensation des médias qui créent cette impression; le personnel doit s'efforcer de recourir aux mesures les moins restrictives possible avec les délinquants; le potentiel de réinsertion



L'agente de libération conditionnelle Lynn Bradford, a animé l'atelier sur le traitement à la méthadone.

Les comités consultatifs de citoyens

Une partie intégrante du processus de réinsertion sociale des délinquants

Par M^{mes} Jodie Golden et Rowena Pinto, Direction de la consultation

sociale d'un délinquant doit être évalué en regard d'une évaluation du risque; et le personnel doit essayer d'empêcher que les délinquants soient réincarcérés pour dérogation aux conditions de la libération ou pour un manquement mineur aux conditions d'assignation à résidence.

Il a aussi rappelé aux membres du personnel à quel point il apprécie leur travail. « Je vous remercie pour la contribution individuelle et collective que vous apportez à l'organisation. Soyez certains que je suis extrêmement fier de dire aux gens que je dirige un groupe de personnes comme vous », a-t-il dit.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

L'agent de projet régional Bob Willis, qui a mérité un certificat d'appréciation pour le dévouement dont il a fait preuve durant l'organisation de la conférence, a déclaré que les participants ont été extrêmement positifs dans leurs commentaires, durant et après la conférence. « Nous avons reçu des évaluations d'un tiers des participants, et celles-ci étaient très enthousiastes. La conférence a vraiment été un effort de coopération entre les employés des régions et le personnel de l'administration centrale. L'administration centrale dispose d'une mine de renseignements, et il est bon de les diffuser », a-t-il dit.

Monsieur Willis a ajouté que la conférence arrivait à un moment opportun. Il s'occupe actuellement de coordonner la formation des agents de libération conditionnelle de la région sur l'opération « Retour à l'essentiel », et les participants de la région de l'Ontario lui ont affirmé que la conférence les avait aidés à mieux comprendre l'information reçue. ♦

OBSERVATIONS

« Je trouve que la conférence a été fantastique et très informative. L'opération "Retour à l'essentiel" facilitera le travail et nous aurons plus de temps à consacrer aux relations avec les détenus. »

« À un certain moment, je croyais que cette initiative serait une montagne, mais je vois maintenant que nous aurons les ressources pour la mener à bien. »



Les membres des comités consultatifs de citoyens entretiennent des liens étroits avec le SCC et le public.

La Mission du Service correctionnel du Canada (SCC) consiste à inciter et à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois en leur donnant l'occasion de participer à des projets communautaires. Grâce à des stages de formation, de nombreux délinquants trouvent un emploi après avoir été mis en liberté.

LA PARTICIPATION DES CITOYENS, C'EST PAYANT !

En 1990, des délinquants sous responsabilité fédérale ont eu l'occasion de participer à un programme de travail unique sous la direction d'un membre de la collectivité locale. Ils ont travaillé le long d'un tronçon creusé dans le roc de la route qui mène à Kingston, en Ontario. Ce projet a permis aux délinquants de s'absenter du milieu correctionnel pour travailler dans la collectivité et fournir des services. Depuis, un certain nombre de délinquants ont bénéficié du projet que l'on appelle Barriefield Rock Garden. Il s'est avéré efficace en permettant à des délinquants de l'établissement Pittsburgh, un pénitencier à sécurité minimale situé en Ontario, d'acquérir des aptitudes monnayables et de l'expérience de travail.

Pour les deux parties intéressées, le projet d'aménagement paysager a remporté un vif succès. Grâce à l'enthousiasme et au dévouement d'un membre du comité consultatif de citoyens (CCC), plus de 150 délinquants ont participé au projet Barriefield Rock Garden et se sont ensuite

trouvé un emploi dans le domaine de l'aménagement paysager. Il y a une dizaine d'années, on n'aurait pas pu prévoir l'ampleur du succès de telles initiatives.

UN TRAVAIL BIEN FAIT

Le programme de travail facilite l'apprentissage de compétences en jardinage et en aménagement paysager au moyen de la formation et de l'enseignement en milieu de travail. Au cours du projet, les participants ont notamment aménagé des passages pour piétons, des murs de pierre, des escaliers et des jardins à cultiver que l'on peut trouver dans les environs. Les délinquants acquièrent un sentiment de fierté à l'égard de leur travail et font une contribution à la société.

LES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS : DES BÉNÉVOLES DÉVOUÉS

Sans le dévouement et la persévérance du président intérimaire du CCC de l'établissement Pittsburgh, M. Bill Robb, ce projet n'aurait jamais vu le jour. En outre, si ce n'était du dévouement des bénévoles qui sont membres des CCC, certaines initiatives n'existeraient pas au sein du Service correctionnel du Canada.

L'HISTORIQUE DES CCC

Les comités consultatifs de citoyens jouent un rôle de plus en plus crucial dans le système correctionnel depuis 1977, année où l'auteur du *Rapport au Parlement du Sous-comité sur le régime d'institutions péni-*

tentiaires au Canada (rapport MacGuigan) a reconnu l'importance des CCC et établi que leur mandat consisterait à favoriser la création du Service canadien des pénitenciers. L'auteur du rapport soulignait la nécessité réelle de faire participer les citoyens au processus correctionnel de telle sorte que le public et le Service puissent échanger des renseignements et des idées sur des questions correctionnelles.

L'OBJECTIF DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

À la suite du dépôt du rapport MacGuigan, il a été décidé que l'objectif des comités consultatifs de citoyens comporterait deux volets. D'abord, en confiant à des représentants de la collectivité la responsabilité de surveiller et d'évaluer les politiques et pratiques correctionnelles, le SCC s'exposerait davantage à l'examen du public et renforcerait son obligation de rendre compte. Ensuite, la création de CCC contribuerait également à dissiper les mythes qu'entretenait le public à propos du secteur correctionnel et favoriserait l'appui de la collectivité en éduquant et en informant le public au sujet du système correctionnel.

EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au cours des dernières années, le système correctionnel canadien, avec l'aide des CCC, a fait des progrès énormes en tissant des liens encore plus étroits avec la collectivité. En fait,

depuis l'adoption de l'énoncé de Mission du SCC en 1989 et l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en 1992, les CCC œuvrent dans un contexte de collaboration accrue. Les deux documents soulignent l'importance de la participation du public dans des dossiers liés au fonctionnement du SCC.

LE RÔLE DES CCC

Composés de bénévoles représentant fidèlement la collectivité, les comités consultatifs de citoyens s'acquittent de diverses responsabilités. Ils sont associés à tous les établissements et à la plupart des bureaux de libération conditionnelle du SCC. Au sein d'un groupe d'observateurs indépendants, les membres des CCC fournissent des conseils objectifs au SCC relativement au développement général des installations, à la mise en œuvre des programmes et à la gestion quotidienne des activités. Entre autres, ils aident le SCC à évaluer, à suivre et à surveiller son processus et ses activités.

Les CCC assurent également la liaison entre le Service et la collectivité afin d'accroître le soutien du public par la sensibilisation. Ils contribuent à créer un sentiment d'appartenance à la collectivité au sein du système correctionnel, en particulier dans les domaines des programmes, des loisirs, des ateliers, des affaires sociales et des activités culturelles.

En outre, les CCC aident à faire respecter les dispositions législatives relatives aux droits de la personne au sein du SCC en observant les pratiques du Service, en remettant en question certaines de ses décisions et en faisant valoir les vues des délinquants et des membres de la collectivité. Ce rôle est tout particulièrement important dans le contexte du 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Les CCC constituent une garantie externe contre la violation des droits des membres du personnel, des délinquants et des membres du public au sein du système correctionnel. En exerçant leurs fonctions, les CCC contribuent à la création d'un système correctionnel qui tient davantage compte des préoccupations des citoyens et des délinquants.

LA MISSION DES CCC

Aujourd'hui, plus de 500 citoyens sont membres de CCC présents dans plus de 60 collectivités au Canada. Il existe des CCC dans toutes les régions du SCC, et leur mission est la suivante :

« Par leur participation bénévole au processus correctionnel fédéral, les comités consultatifs de citoyens contribuent à la protection de la société. En effet, grâce aux liens étroits qu'ils entretiennent avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, ainsi qu'aux recommandations et conseils impartiaux qu'ils donnent, ils contribuent de cette façon à accroître la qualité du processus correctionnel. » ♦

CAHIER SECTORIEL

Secteur du développement organisationnel

La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux

Le rapport de la réunion des comités consultatifs de citoyens

Par M^{mes} Jodie Golden et Rowena Pinto, Direction de la consultation

Une réunion de planification nationale des comités consultatifs de citoyens (CCC) a eu lieu à Victoria en Colombie-Britannique, les 28 et 29 novembre 1998. Sous le thème *La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux*, cette réunion a rassemblé des membres de CCC et des représentants du Service correctionnel du Canada (SCC) de toutes les régions du pays. Les participants ont établi l'orientation stratégique des CCC pour 1999 et fait ressortir l'importance de la participation des citoyens à la prestation de services correctionnels efficaces.

Les objectifs de la réunion étaient les suivants : établir une orientation stratégique précise; élaborer un plan ciblé pour l'atteinte

des objectifs nationaux des CCC; mettre en commun des idées et des préoccupations; permettre aux membres des CCC de se familiariser davantage avec le programme du SCC.

Au nombre des participants, mentionnons le président national des CCC, les cinq présidents régionaux et sept membres de CCC de chaque région. Le SCC était représenté par des membres du personnel de l'administration nationale, y compris M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel, et un directeur d'établissement ou de district de chaque région.

La réunion a été ouverte par le sous-commissaire du Pacifique, M. Pieter de

Vink, le président du Comité national de direction des CCC, M. Ron Warder, et le directeur national du Programme des CCC, M. Jim Davidson. Au cours de la première journée, les ateliers ont porté sur l'élaboration de cadres favorisant la réalisation des objectifs nationaux des CCC, dont l'un consiste à appuyer les initiatives de réinsertion sociale du SCC. Pendant la deuxième journée, les membres des CCC, avec la participation de gestionnaires de programme du SCC et des CCC, de directeurs d'établissement et de directeurs de district, ont discuté des « meilleures pratiques » mises en œuvre dans tous les établissements et dans la collectivité. La plupart des participants ont déclaré que cette partie de la réunion avait été la plus utile pour eux.

« MEILLEURES PRATIQUES » DES CCC

Pendant la conférence en Colombie-Britannique, les participants ont passé beaucoup de temps à échanger des idées sur les pratiques exemplaires des CCC. Le programme de travail Barriefield Rock Garden n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des pratiques exemplaires mises en place par les membres dévoués de nos CCC. En fait, on peut observer des réussites semblables dans chacune des régions. Les lignes qui suivent présentent quelques exemples de l'excellent travail effectué par les membres des CCC.



Pieter de Vink

Dans la région de l'Ontario, le CCC de l'établissement Collins Bay à Kingston en Ontario a aménagé des carrés de sable et acheté des jouets pour des enfants qui participent au programme de visites familiales privées offert par l'établissement. Le CCC du bureau de libération conditionnelle de Guelph a conçu un programme de mentorat pour venir en aide à deux ou trois familles de délinquants nouvellement incarcérés. L'objectif est d'informer les familles sur les types de soutien et de services auxquels elles peuvent avoir accès par l'entremise d'organismes de services sociaux dans la collectivité. Répondre aux besoins spéciaux de ces familles figurera au nombre des grandes priorités. Le CCC a joué un rôle important dans la mise en place de ce programme et il suivra son évolution. Il s'agit en fait d'un nouveau projet qui devrait être très enrichissant pour tous ceux et celles qui y participeront.

Dans la région du Québec, les membres des CCC se sont appliqués à faire en sorte que leurs comités soient plus visibles et plus représentatifs et qu'ils répondent aux besoins du personnel correctionnel et des détenus. Au cours des deux dernières années, des membres des CCC ont été jumelés à des agents de correction et les ont accompagnés lors de quarts de travail réguliers. Ils ont également pris part à certaines fonctions, telles que le dénombrement des détenus. L'objectif était de favoriser la communication entre le personnel du SCC et les membres des CCC. Les membres du personnel correctionnel et les membres des CCC ont ainsi eu l'occasion d'échanger de l'informa-

tion sur leurs rôles respectifs dans le processus correctionnel. D'autres visites de ce genre sont prévues pour 1999.

Dans la région des Prairies, le CCC du district du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario juge que son programme de formation de citoyens observateurs figure au nombre des pratiques exemplaires. Ce programme a vu le jour à Winnipeg lorsque les membres du CCC ont organisé une réunion pour discuter de la pertinence de former des observateurs. Le programme vise à créer une banque de noms de citoyens disposés à mettre à profit leurs compétences en agissant comme observateurs lors de situations de crise dans les établissements correctionnels et en présentant des rapports à ce sujet. Le programme touche une certaine de bénévoles de la collectivité. Chaque année, les citoyens observateurs reçoivent une formation qui est organisée par des employés des établissements et des membres des CCC. Un bulletin trimestriel est envoyé à tous les citoyens observateurs pour les tenir au courant des activités des CCC et du SCC. Les membres des CCC organisent également des réunions mensuelles avec des membres du personnel du SCC et des groupes présents dans les établissements, comme les comités de bien-être des détenus.



Michel Roy et Jim Davidson remettant un certificat de mérite à Claudine Daigle pour souligner sa contribution de longue date aux CCC et au secteur correctionnel.

Dans la région de l'Atlantique, les membres des CCC participent à des activités sociales dans les établissements correctionnels et aident à les organiser. À plusieurs reprises, on a invité les membres des CCC à manger à la table des détenus. Au cours de ces visites, les détenus et les membres des CCC ont l'occasion de parler d'eux-mêmes et du processus correctionnel dans un contexte social.

Les membres des CCC ont assisté à la fête de Noël annuelle au pénitencier de Dorchester, un établissement à sécurité moyenne. À cette occasion, un excellent repas a été servi et on a procédé à un échange de cadeaux pour les enfants. Les membres des CCC, les détenus et les membres de leurs familles en ont aussi profité pour faire plus ample connaissance. Les activités sociales aident à promouvoir des rapports

positifs entre les membres des CCC, les membres du personnel correctionnel et les détenus.

Depuis deux ans, la justice réparatrice est un sujet important dans la région du Pacifique. Le CCC de l'établissement William Head, un pénitencier à sécurité moyenne, et le bureau de libération conditionnelle de Victoria ont créé un cercle d'étude de la justice réparatrice auquel participent des membres de la collectivité, des délinquants et des membres du CCC. Le cercle s'est réuni pour la toute première fois en juillet 1998. Depuis, il a tenu 13 réunions. Les réunions bimensuelles ont lieu à l'établissement et sont animées par le président du CCC. Une vingtaine de détenus et plusieurs membres de la collectivité prennent part à ce projet. Le cercle a pour but de fournir des renseignements et des ressources, de sensibiliser les intéressés au concept de la justice réparatrice et d'entamer un dialogue visant la collectivité et les détenus. Voilà un exemple parfait de la façon dont les CCC peuvent faciliter la communication entre les délinquants et les collectivités dans lesquelles ils retourneront tôt ou tard.

DES CCC POUR L'AVENIR

Il existe de nombreux exemples qui démontrent que les CCC peuvent aider considérablement le personnel correctionnel, les détenus et la collectivité. Monsieur Luc Doucet, président régional des CCC de l'Atlantique, a reçu une lettre de remerciements de la part d'un ancien détenu. Monsieur Doucet a déclaré ce qui suit : « On peut dire qu'on fait du bon travail quand un ex-détenu nous envoie une carte postale pour nous remercier de ce que nous faisons pour les détenus et pour notre contribution à la gestion efficace des prisons. »

L'avenir des services correctionnels repose en grande partie sur le travail des membres de la collectivité, en particulier de ceux qui participent aux activités des CCC. Au fil des ans, le dévouement des membres des CCC et leur excellent travail ont largement dépassé les attentes du SCC. Leur contribution à la prestation de services correctionnels efficaces est tout à fait unique. ♦

Au cours d'une brève cérémonie, MM. Roy et Davidson, ont remis des certificats de mérite à M^{mes} Beverly Marshall et Susan Melanson (anciennes présidentes régionales), ainsi qu'à M^{me} Claudine Daigle (directrice du Programme régional SCC/CCC), pour souligner leur contribution de longue date aux CCC et au secteur correctionnel.

*La mort des masques***Une société cinématographique montréalaise donne la parole aux délinquants**

Par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Trois délinquants sous responsabilité fédérale purgeant une peine d'emprisonnement pour meurtre, des étudiants, des professeurs ainsi que des agents de correction se sont retrouvés dans un collège communautaire, en novembre 1998, pour voir *La mort des masques*, un film sur la vie des détenus dans les pénitenciers.

« Il est vital que des séances de projection-débat comme celle-ci soient organisées pour donner une chance au public de comprendre les rouages du système correctionnel et la prise de décision en matière de libération conditionnelle », affirme M^{me} Renée Collette, première vice-présidente de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

La mort des masques est un documentaire d'une heure (bientôt disponible en version anglaise) réalisé par Virage, une société montréalaise de production de films et de campagnes d'information du public.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a contribué à la réalisation de ce film, par un don de 30 000 \$ en provenance de la région du Québec. Cette année, le ministère du Solliciteur général a donné d'autres fonds à Virage en vue d'une tournée : 25 000 \$ de l'administration centrale du SCC; 10 000 \$ de la région du Québec; 5 000 \$ du Secrétariat; et 5 000 \$ de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Virage a également reçu des fonds de Télé-Québec et de Téléfilm Canada.

Le film décrit la vie de trois hommes – Christian, Guy et Georges – et le long chemin qu'ils ont parcouru depuis leur condamnation à l'emprisonnement à perpétuité jusqu'à leur réinsertion sociale. Dès l'âge de huit ans, Christian dormait avec un couteau caché sous son oreiller pour protéger sa mère, victime de violence. Guy, qui a été privé jeune du soutien de sa famille, a vite appris que le crime pouvait rapporter gros et, dès l'âge de 15 ans, gagnait jusqu'à 65 000 \$ par année. Quant à Georges, qui en voulait à la terre entière, y compris à lui-même, il a

tout de même eu deux enfants, ce qui l'a forcé à changer. Tous trois ont commis un meurtre, l'un d'eux dans un moment de rage, et les deux autres sur la scène d'un crime, et en ils paient le prix aujourd'hui.

Virage a réalisé *La mort des masques* dans le cadre de son mandat, qui est de mener des campagnes d'information publique sur des questions qui sont généralement mal comprises par la société. En l'occurrence, le film donne aux délinquants la possibilité de raconter comment ils essaient de s'améliorer et de venir à bout des problèmes qui les ont



Panélistes et étudiants échantent leurs points de vue après la projection. De gauche à droite : Marie-Andrée Drouin, Guy Chabot et Renée Collette.

conduit au crime. Le film explique également comment les solutions de rechange à l'incarcération – telles que les maisons de transition, les programmes de placement à l'extérieur et le réseau de soutien offert dans la collectivité – peuvent les aider à reprendre une place utile dans la société.

« Nous comptons présenter le film dans une cinquantaine de collectivités et de campagnes d'information publique au cours de l'année à venir », indique M. Pierre Pagé, président de Virage.

Monsieur Pagé précise que le résultat le plus encourageant de la projection-débat de novembre, est la volonté manifestée par les étudiants présents d'encourager le dialogue entre des parties aussi différentes que les délinquants, les travailleurs correctionnels et le public.

« Ce qui est tout à fait remarquable, également, c'est que deux représentants du



gouvernement fédéral étaient présents, et qu'ils étaient prêts à mettre le tout en marche et à avoir un vrai dialogue. Que toutes les parties puissent s'exprimer, sans que le gouvernement ne soit sur la défensive ni ne tombe dans la langue de bois, c'est fantastique », affirme-t-il.

La projection publique de novembre a été le résultat de plusieurs mois de travail de la part des participants au Programme de formation des agents de correction, au collège, et de leurs instructeurs. Des stands d'information ont également été montés à cette occasion par le SCC, la CNLC, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, une maison de transition et CAVAC, un centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

« Nous voulions favoriser la discussion sur la réinsertion sociale, en donnant aux délinquants l'occasion de parler au public. Je crois que cette initiative a donné d'excellents résultats », affirme M. Alain Charpentier, professeur et coordonnateur du Programme de formation des travailleurs techniques.

Après la projection du film, un débat a eu lieu entre les panélistes – deux des délinquants apparaissant dans le film, M^{me} Marie-Andrée Drouin du SCC et M^{me} Renée Collette de la CNLC – et l'auditoire, animé par M. André Couture, chef d'unité, Services correctionnels du Québec.

« En voyant ce film, le public comprend qu'un détenu purgeant une peine est, avant tout, une personne, et que même un meurtrier peut s'amender. Pour nos étudiants, cette projection est une bonne préparation à leur future carrière parce qu'elle les amène à voir les choses du point de vue des détenus », précise M. Charpentier. ♦

La stratégie de développement durable du SCC

Une première année plutôt chargée

Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux



Paul Provost

En cette première année d'existence de la Stratégie de développement durable (SDD), la consultation, la planification, la coordination et l'action étaient à l'ordre du jour du programme de l'environnement du Service correctionnel du Canada (SCC). Parmi les réalisations accomplies à ce jour, on dénote entre autres une série de travaux sur plusieurs aspects environnementaux clés au sein des établissements :

- Évaluations environnementales de site – Phase I;
- Études sur les opérations de compostage institutionnel en système fermé;
- Rapport sur le développement d'indicateurs de performance environnementale;
- Guide de gestion environnementale des industries CORCAN;
- Études sur les émissions en NO_x – SO_x générées par les centrales thermiques;
- Protocole sur la mesure et le contrôle de l'énergie des installations;
- Directive du commissaire sur le développement durable et la gestion de l'environnement.

Ces études environnementales serviront de véritable fondation à une planification rigoureuse et à un enracinement profond du programme de gestion de l'environnement dans le temps.

DES CONSULTATIONS IMPÉRATIVES

Faisant suite à la première réunion tenue en juin 1998 à Ottawa, c'est en décembre 1998

qu'avait lieu, à Vancouver, le deuxième atelier national sur la SDD du SCC. En tout, 17 représentants des administrations régionales et nationale y ont participé et partagé leurs initiatives en matière de mise en oeuvre de la SDD. Ainsi, les responsables de l'avancement de la SDD ont pu s'entendre sur plusieurs questions essentielles à la bonne marche du programme de l'environnement, dont : les échéanciers par rapport aux cibles environnementales, les indicateurs de performance environnementale à mettre en place – comme le suivi de la consommation énergétique des établissements – ainsi que la formation du personnel en matière d'écologisation des opérations.

PREMIER POSTE D'AGENT RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 2 novembre 1998, la région de l'Atlantique s'est dotée du premier poste officiel d'agent régional de l'environnement (ou PC-2 pour « Physical sCIences »). Ayant acquis une solide base en matière de gestion du Plan vert dans le cadre de son poste précédent, chef des travaux et des services d'entretien à l'établissement Springhill en Nouvelle-Écosse, Marc Bélanger est maintenant chargé d'exporter son savoir-faire environnemental à l'ensemble de cette région. Son mandat consistera surtout à former, appuyer et coordonner les efforts du personnel des institutions de l'Atlantique afin d'atteindre les objectifs environnementaux de la SDD.

En entrevue, M. Bélanger s'est montré bien conscient des défis à relever. À ce titre, dit-il, « il faudra discuter de solutions de rechange puis éduquer le personnel, changer la mentalité ». Par exemple, comme les coûts environnementaux de certains projets ou mesures à mettre en oeuvre en établissement se calculent souvent sur plusieurs années, « nous devons considérer davantage le long

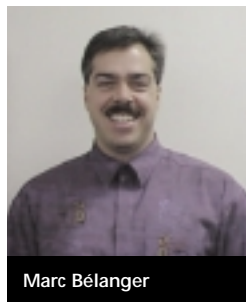
terme lors de la prise de décision ». En outre, conclut M. Bélanger, « il faudra convaincre beaucoup de gens... »

DÉFIS À VENIR

Au cours de la prochaine année, les initiatives liées à la réalisation de la SDD porteront sur les façons de systématiser et consolider les bonnes pratiques environnementales en tant que composantes du système de gestion des établissements. Il faudra mettre à la disposition des unités opérationnelles des outils efficaces qui n'ajoutent pas indûment à la tâche déjà lourde du personnel.

Étant donné les différents enjeux environnementaux d'aujourd'hui, les responsables de la SDD ont fait un choix conscient en accordant la priorité aux mesures visant à réduire les émissions atmosphériques du SCC qui contribuent aux changements climatiques ou à l'effet de serre. Ainsi, compte tenu qu'il s'agit ici d'un aspect critique à l'environnement en plus d'être un élément d'actualité, l'accent sera mis sur la consommation d'énergie en tant que source directe de pollution de l'air qui contribuent aux perturbations climatiques. À ce sujet, un des défis consiste donc à mettre en fonction un système de surveillance de la consommation énergétique qui génère une information significative et utile à l'équipe locale pour la prise de décision tout en permettant de mesurer les progrès accomplis ou les lacunes.

Enfin, d'ici l'an 2000, d'autres systèmes de suivi et de contrôle des impacts environnementaux du SCC – production de déchets, consommation d'eau, utilisation de matières dangereuses – viendront se greffer à celui sur la gestion de l'énergie afin de fournir aux responsables locaux des moyens concrets pour écologiser leurs activités. ♦



Marc Bélanger

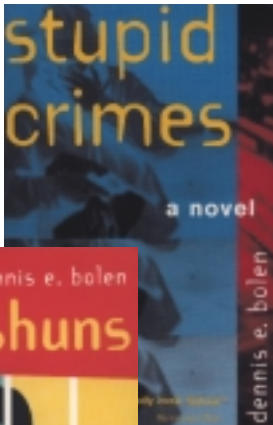
Stupid Crimes and Krekshuns

Une interview de Dennis E. Bolen

Par M^{me} Lisa Watson

Dennis Bolen est un agent de libération conditionnelle chevronné du Service correctionnel du Canada (SCC), en poste à Vancouver depuis 1978.

Au cours des dernières années, tout en poursuivant à temps plein sa carrière au SCC, il s'est lancé dans une seconde carrière, comme auteur d'œuvres de fiction contemporaine. Il a publié jusqu'à maintenant quatre romans.



Les œuvres de Dennis E. Bolen sont publiées par Random House et Anvil Press. Vous les trouverez à la librairie de votre localité.

Pour ceux et celles qui s'intéressent au domaine correctionnel, signalons que deux des romans de M. Bolen, *Stupid Crimes* et la suite, *Krekshuns* – ont comme personnage central un agent de libération conditionnelle de Vancouver, du nom de Barry Delta (le dernier volet de cette trilogie, *Toy Gun*, doit paraître début 2000). À mon avis, les romans de M. Bolen donnent une idée très juste des services correctionnels et du travail d'un agent de libération conditionnelle, ce qui n'est pas toujours facile à expliquer aux profanes.

Monsieur Bolen a toujours voulu être écrivain et a fait des études littéraires à l'université. En dehors de sa carrière correctionnelle, il est le rédacteur en chef adjoint d'un magazine littéraire, *Sub-TERRAIN*, a écrit dans le *Vancouver Sun*, fait des critiques de livres pour plusieurs magazines, enseigné la création littéraire à l'Université de la Colombie-Britannique. Il effectue également du travail bénévole dans divers mouvements et manifestations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture, dont, tout récemment, le Word On The Street Festival. Comme le fait observer M. Bolen, il est vital pour notre santé mentale d'avoir d'autres activités en dehors du travail.

J'ai interviewé M. Bolen à la fin de 1998.

Q. Quel genre d'accueil ont reçu Stupid Crimes et Krekshuns de la part du grand public ? de vos clients ? Le bureau de libération conditionnelle de Vancouver est-il vraiment aussi passionnant ?

Commençons par la dernière question : non, j'en ai un peu rajouté ! Bien que ces livres traitent du monde correctionnel, je mêle le moins possible ma vie d'écrivain à ma carrière correctionnelle, et rares sont les libérés conditionnels dont je m'occupe qui ont des rapports plus personnels avec moi. Les critiques m'ont plutôt encensé, pour la qualité littéraire et l'humour de mon œuvre, que descendu en flammes. Je soupçonne que les gens qui ne sont pas du milieu correctionnel espèrent que ce que j'écris est bien de la fiction, mais ont l'étrange impression que ce n'est peut-être pas le cas.

Q. Parlez-nous un peu du personnage principal, Barry Delta, agent de libération conditionnelle. Il s'approche dangereusement du point de non-retour, et pourtant, il respecte et fait respecter la primauté du droit.

Barry ne le dit jamais en tant et tant de mots, mais il aime son travail, qui convient à

son humeur vagabonde et à sa phobie de l'ennui. C'est un agent de la paix dans l'âme; par contre, il s'en tire de justesse, là où tout autre agent de libération conditionnelle se planterait !

Q. Barry a l'art de deviner ce qui se passe dans la tête de ses libérés conditionnels, tout en ayant du mal à s'y retrouver dans ses propres émotions impulsives. Barry est-il le pur produit de votre imagination ? une caricature ? un portrait composite de plusieurs personnes de votre connaissance ?

Barry est un mélange de plusieurs personnes que j'ai connues, tout en me ressemblant beaucoup. Son absence de vie intérieure et sa vie sexuelle bien remplie symbolisent, à l'extrême, ce qui semble être le lot des gens qui ne pensent qu'à leur carrière. C'est sans doute parce qu'il est si dysfonctionnel qu'il a moins de mal à lire dans les pensées des autres que ceux qui se tiennent plus tranquilles. Quant à savoir si ce genre de personnalité se rencontre souvent dans le milieu correctionnel, c'est peut-être le cas, mais je n'ai rencontré aucun Barry Delta dans mon travail.

Q. L'administration par rapport au travail de première ligne en milieu correctionnel. Avez-vous des commentaires à ce sujet ?

Barry n'essaie pas de faire passer un message, ni moi non plus par le fait même. Il veut simplement faire son travail (et sa vie) en se protégeant le mieux possible des coups. Si une réflexion se dégage de mes livres concernant les structures bureaucratiques, c'est peut-être que le bon travail accompli dans la rue, l'est grâce à la volonté des intervenants – et au nom de l'idéologie humanitaire qui les a menés là où ils sont – qu'aux rares traits de génie de l'administration.

Q. Vos derniers livres, Gastank & Other Short Stories, et Stand in Hell, qui raconte l'histoire d'un homme qui tente de découvrir ce qui est arrivé à sa famille pendant l'Holocauste, traitent de sujets tout à fait différents.

J'ai peur d'être classé une fois pour toutes dans la catégorie des auteurs de romans noirs, ce que je ne suis pas. L'histoire est un passe-temps pour moi, et ces deux livres sont des versions romancées d'épisodes traumatisants du passé. L'écriture, c'est encore plus dur que le travail correctionnel; alors, je fais de mon mieux pour garder la tête hors de l'eau. ♦

Lisa Watson est agente principale de projet, Secteur des délinquants.

Un nouveau centre pour les détenus purgeant une peine de longue durée

Par M^{me} Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction

Le 4 septembre 1998, des représentants du Service correctionnel du Canada (SCC) et du Conseil chrétien de réconciliation (CCR) se sont joints aux détenus et aux employés de l'établissement Springhill pour la cérémonie d'inauguration des travaux de construction du centre de ressourcement St. Luke.

Avec l'aide d'amis et de bénévoles de la collectivité, le Conseil chrétien de réconciliation, un organisme sans but lucratif qui offre des services d'aumônerie dans les établissements pénitentiaires, construira un centre de ressourcement dans la zone de l'établissement Springhill. Le centre aura pour mission de faciliter la réinsertion sociale des détenus, en particulier ceux qui sont incarcérés pour une longue période.

Le nouveau centre renfermera une salle pour la présentation des programmes, une salle à manger, une bibliothèque, une salle réservée à la méditation ainsi que des installations d'hébergement pour six personnes, sans oublier un jardin japonais. Un facilitateur y sera nommé à demeure.

Les programmes varieront en fonction des besoins particuliers des participants. Ainsi, les détenus pourraient apprendre à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, à faire face à la solitude, à gérer leurs finances, et à comprendre ce qu'est la violence familiale. Les détenus pourront aussi profiter de périodes calmes pour réfléchir sur eux-mêmes. « Nous espérons qu'en prenant part à la vie de recueillement du centre, le détenu sera en mesure de prendre du recul et de voir sa vie sous une perspective différente. Les programmes sont conçus pour l'aider à creuser les aspects de sa vie qui doivent être explorés », a expliqué le président du CCR, M. Warren Ervine.

C'est le Conseil chrétien de réconciliation qui assumera les coûts de construction du centre, estimés à 150 000 \$, tandis que le



De gauche à droite : Brian Wheaton, Lucie McClung et Warren Ervine procèdent à la levée de la première pelletée de terre pour marquer officiellement le début des travaux de construction du centre de ressourcement St. Luke.

SCC financera les coûts des services, des télécommunications, de l'ameublement, de l'équipement et des clôtures. Des détenus incarcérés dans l'établissement Springhill participeront au projet de construction.

« Cette levée de la première pelletée de terre symbolise un nouveau partenariat entre le Service correctionnel du Canada et le Conseil chrétien de réconciliation. Si l'on se fie à notre expérience avec le CCR, le projet sera couronné de succès », a dit M. Alphonse Cormier, sous-commissaire pour la région de l'Atlantique.

Madame Lucie McClung, sous-commissaire principale au SCC et conférencière d'honneur à la cérémonie, s'est réjouie du partenariat qui a été établi entre l'établisse-

ment Springhill et le CCR. « Le centre va aider l'établissement à remplir sa mission, qui est de prévenir le crime et de protéger la société, en transformant des gens en difficulté en citoyens respectueux des lois », a-t-elle dit.

Et d'ajouter : « Le centre y arrivera en redonnant l'espoir et goût à la vie à ces délinquants en leur permettant de faire une pause pour voir où ils en sont et penser à leur avenir... de la même manière que nous aimons penser au nôtre. »

Le détenu Brian Wheaton, président du comité des détenus de l'établissement Springhill, dit que lui et la plupart des 482 prisonniers de l'établissement attendent avec impatience l'ouverture du centre de ressourcement St. Luke, à l'automne de 1999. « Le centre va nous aider à faire face à ce qui nous attend en dehors des murs, et il nous fera voir la vie sous un aspect plus positif que ce qui nous est offert maintenant dans ce bloc », a-t-il dit. ♦

Les détenus pourraient apprendre à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, à faire face à la solitude, à gérer leurs finances, et à comprendre ce qu'est la violence familiale.

Le Comité national mixte célèbre 25 ans de coopération

Par M^{me} Claudine Daigle, administratrice régionale,
Communications et services à la haute direction

Le comité régional de l'Atlantique du Comité national mixte (CNM) de l'Association canadienne des chefs de police et du Service correctionnel du Canada a tenu une réunion à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 22 et 23 octobre 1998. Le thème de la réunion était Célébrons 25 ans de coopération.



Willie Gibbs était le conférencier d'honneur lors du banquet de célébration du vingt-cinquième anniversaire du CNM.

Plus de 40 employés des deux administrations correctionnelles, des services de police et du bureau du procureur général ont assisté à la réunion. L'ordre du jour prévoyait des discussions et des échanges d'information sur des questions d'actualité dans le domaine de la justice pénale, par exemple la Stratégie nationale de prévention du crime, les sentences conditionnelles ainsi que la Stratégie nationale de la justice pour les jeunes. Monsieur Alphonse Cormier, sous-commissaire pour la région de l'Atlantique au SCC, a exposé les vues du Solliciteur général sur l'efficacité des services correctionnels, et il a décrit les efforts qui se font actuellement pour s'assurer que, dans l'application des peines imposées par les tribunaux, l'on applique les mesures les moins restrictives possible tout en tenant compte des impératifs liés à la protection du public.

Le CNM a été créé en 1973 pour favoriser la compréhension, la communication, la mise en commun de l'information et

la coopération entre les principaux intervenants du système de justice pénale.

L'importance de la mise en commun de l'information, tant au sein du système de justice pénale qu'à l'extérieur, en vue de renforcer la confiance de la population envers le système a été le fil conducteur de l'activité, qui s'est étendue sur une journée et demie.

Lors du banquet commémoratif qui a été offert le 22 octobre 1998, M. Willie Gibbs, actuel président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et premier représentant des services correctionnels à assurer la direction du CNM, en 1990, a fait l'historique du comité national. « Personne ne parle de la façon toute simple dont l'organisme a vu le jour, a-t-il dit. Jean-Paul Gilbert, un ancien chef de la police de Montréal nommé à la CNLC, en avait assez de l'animosité qui régnait entre les diverses composantes du système de justice pénale et de l'habitude qu'on avait de se blâmer les uns les autres dans les médias lorsque les choses allaient mal. Il décida d'amener d'anciens collègues à se rencontrer dans le cadre d'une tribune où ils pourraient essayer de mieux se comprendre et de débattre de problèmes communs. »

Monsieur Gibbs a dit qu'en 1983, au moment où il s'est engagé dans le CNM, il y avait eu des progrès dans la première décennie d'existence de cette tribune nationale, mais que l'on pouvait faire beaucoup mieux encore. Il y avait encore beaucoup de tension entre les divers intervenants du système de justice pénale. C'est à cette époque que l'organisme national décida d'élargir son



David B. Riley, sous-ministre au ministère des Services communautaires et du Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, et M^{me} Cheryl Grant, de l'administration centrale du Service correctionnel du Canada, à l'occasion de la récente réunion du comité régional de l'Atlantique du CNM.

cadre pour englober les régions afin de faciliter l'atteinte de ses objectifs. Cette décision allait permettre d'accroître l'influence du travail accompli au niveau national. C'est ainsi que des tribunes régionales du CNM furent créées, puis des comités locaux, grâce auxquels les travailleurs de première ligne purent se réunir dans le cadre d'ateliers sur la libération conditionnelle et les services de police partout au Canada. La région de l'Atlantique a été l'une des premières à se lancer dans l'entreprise.

Et les efforts ont porté fruits. Le président actuel du CNM dans la région de l'Atlantique est M. Phil Arbing, du ministère des Affaires communautaires et du procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard.

En cette année de vingt-cinquième anniversaire, l'ancien président du CNM et président actuel de la CNLC a lancé un nouveau défi à ses partenaires : concerter leurs efforts de lutte contre le crime et saisir toutes les occasions qui se présentent pour faire part de leurs succès à la population canadienne. « Avec les résultats que nous avons obtenus ces dernières années, nous avons quelque chose d'intéressant à raconter », a-t-il dit pour conclure.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de fondation de l'organisme, le CNM a publié un guide à utiliser dans les cinq districts de libération conditionnelle du SCC dans la région de l'Atlantique. On pourra en obtenir des exemplaires en composant le (506) 851-6655. ♦

Prendre les choses en main à l'échelon local

Par M. Colin Topshee, agent principal de libération conditionnelle, bureau de libération conditionnelle de Truro

Que pouvons-nous faire, dans nos champs de compétence, pour améliorer les services correctionnels et contribuer à la mise en liberté des délinquants sans risque pour la collectivité ? C'est la question que s'est posé le personnel du district rural de la Nouvelle-Écosse, lorsqu'il a tenu une séance de remue-méninges le 29 septembre dernier.

Participaient entre autres à cette séance Robert Babineau, sous-commissaire adjoint, région de l'Atlantique, John MacDougall, directeur adjoint de district, (Sydney), David Cail, directeur du district rural de la Nouvelle-Écosse, Paul Giffin, gestionnaire de la réinsertion sociale, établissement de Springhill, les agents de libération conditionnelle Alfred Boudreau (Yarmouth), Steven Preceskey (Annapolis Royal), Mike Kilburn (Truro), et John Mont (établissement Springhill), et ainsi que les agents principaux de libération conditionnelle Ken Graham (Kentville), Bob Thompson et Colin Topshee (Truro).

Le thème principal de la séance était l'excellence dans les services correctionnels à l'échelon local. Dans le contexte de la réinsertion sociale, le groupe a relevé et classé par ordre de priorité trois types de mesures : les mesures qui pourraient être prises pour faci-

liter la mise en liberté sans risque des délinquants, les mesures déjà en place pour favoriser l'efficacité des services correctionnels et les mesures qui devraient être éliminées.



Au premier rang, de gauche à droite : Ken Graham, David Cail, Paul Giffin
Au fond, de gauche à droite : Robert Babineau, et Alfred Boudreau.

Une fois concrétisées, certaines des idées exprimées augmenteront l'interaction entre les agents de libération conditionnelle dans les établissements et ceux qui se trouvent dans la collectivité. Les agents de libération conditionnelle des établissements participeront aux comités de sélection des établissements résidentiels communautaires chargés de dossiers difficiles afin d'accroître le taux d'acceptation. En vue de réduire le nombre des révocations, les agents de libération conditionnelle de la collectivité assisteront aux audiences de la Commission nationale des libération conditionnelles relatives aux

dossiers dans lesquels ils ont recommandé une annulation de la suspension.

Parmi les autres mesures proposées, on compte une approche plus stratégique relativement aux programmes, des réunions du personnel des établissements et de ceux de la collectivité et la mise en place d'un volume de cas parallèle, dans lequel les agents de libération conditionnelle de la collectivité pourraient établir une interaction avec des détenus qui seront bientôt mis en liberté et confiés à leur surveillance. Le personnel du bureau de district demandera également que les établissements résidentiels communautaires examinent la possibilité de tenir plus fréquemment des réunions de leur comité de sélection. Il n'est pas suffisant de tenir une réunion par mois, car les clients attendent les décisions de ces comités.

En fait, certaines des idées exprimées étaient nouvelles, d'autres visaient à modifier ce qui existe déjà. « L'essentiel, c'est que la journée a été intéressante et productive », a déclaré le directeur de district David Cail. Les participants ont manifesté beaucoup d'enthousiasme à l'idée d'améliorer nos méthodes. En outre, tous les participants se sont montrés bien résolus à concrétiser ces idées. « En faisant de notre mieux, nous réussirons à mettre davantage de détenus en liberté sans pour cela augmenter le danger dans la collectivité », a conclu M. Cail. ♦

Entre entreprises

Par M. Brian Richard, chef de l'administration et de la gestion du matériel, établissement Atlantique

Dans le cadre de la Semaine de la petite entreprise, qui a eu lieu du 26 au 30 octobre 1998, l'établissement Atlantique a participé, le 29 octobre, à la foire commerciale « Entre entreprises » de Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Messieurs Brian Richard, chef de l'administration et de la gestion du matériel, et Pat Hallihan, superviseur de la gestion du matériel, ont animé le kiosque de 8 h à 20 h.

POUR PRENDRE CONTACT

Lors de la foire « Reverse Trade Show », des grandes entreprises de Miramichi ont présenté un exposé dans lequel elles se disaient prêtes à s'approvisionner auprès de petites entreprises. L'établissement a préparé et distribué un livret dans lequel étaient décrits

tous les produits et les services qu'il achète au cours de l'année. Ce livret a donné l'occasion aux petits entrepreneurs de communiquer avec le personnel de la gestion du matériel de l'établissement et de discuter de possibilités commerciales.

L'ÉTABLISSEMENT ATTIRE LES ENTREPRISES

L'établissement a relevé le nom d'une vingtaine de fournisseurs de biens avec lesquels il ne fait pas déjà affaire. On leur a fixé des rendez-vous afin de leur faire visiter l'établissement et leur faire mieux connaître les produits et les services dont l'établissement a besoin.

La Chambre de commerce de la région métropolitaine de Miramichi, dont l'établis-



Pat Hallihan (à gauche), discute d'approvisionnement avec Wayne Carpenter au stand de la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Miramichi.

sement est membre et dont M. Richard est le trésorier, parrainait cette foire commerciale d'un jour.

Dans le cadre de la foire, 40 stands d'exposition ont été montés à l'Exposition de Miramichi. L'organisatrice, M^{me} Suzanne Martin, avait espéré un nombre plus grand de participants. Néanmoins, « la plupart des entreprises ont été très satisfaites, car elles ont pu établir des contacts intéressants », a-t-elle déclaré. ♦

La victimisation sexuelle et délinquance sexuelle. Quel est le lien ?

Par MM. Michel St-Yves, psychologue, et Bruno Pellerin, criminologue,
Centre régional de réception

Michel St-Yves Bruno Pellerin

Jean-Pierre (nom fictif) est un adolescent qui vient d'être appréhendé par les policiers pour avoir fait des attouchements sexuels à l'endroit de plusieurs enfants. Questionné par ses parents et par les enquêteurs de police sur la motivation de ses comportements déviants, il raconte qu'il a lui-même été victime d'abus sexuels durant son enfance par l'ex-conjoint de sa mère. L'enquête a permis de retracer cet homme et de confirmer les allégations du plaignant. Jean-Pierre est-il responsable de ses actes ou tout simplement victime d'un traumatisme qu'il n'a pu résoudre ?

Plusieurs auteurs mentionnent que la présence d'un traumatisme sexuel non résolu (expérience sexuelle déviante en bas âge) joue un rôle important dans le développement et le maintien des comportements sexuels déviants. Certains auteurs soulignent que les délits sexuels sont souvent une reproduction des abus sexuels vécus. Ce qui pourrait expliquer les comportements déviants de Jean-Pierre. Dans ce cas, une question s'impose : doit-il être jugé en fonction de ce qu'il a fait, ou de ce qu'il a subi ? Autrement dit, sa victimisation sexuelle doit-elle être considérée comme un facteur atténuant pour réduire la sanction ?

DES STATISTIQUES

Au Centre régional de réception¹ (CRR), des statistiques récentes révèlent qu'un délinquant sexuel sur deux – toutes catégories regroupées – affirme avoir été victime d'abus sexuels avant l'âge adulte. Ce sont les agresseurs d'enfants qui dominent à ce chapitre avec un taux de victimisation sexuelle deux fois plus élevé que celui que l'on retrouve chez les violeurs. Des études récentes montrent que le taux de victimisation sexuelle chez les hommes non criminalisés varie entre 10 et 15 p. 100. Avec de tels écarts statistiques, il n'est donc pas étonnant que l'on accorde tant d'importance à cette forme d'abus pour expliquer le développement et la persistance de la délinquance sexuelle. Toutefois, on oublie souvent qu'il y a au

moins 50 p. 100 des délinquants sexuels qui ne rapportent aucune victimisation sexuelle. C'est d'ailleurs le cas de l'agresseur de Jean-Pierre. À l'inverse, de nombreux individus ont été victimes d'abus sexuels durant leur enfance ou leur adolescence et n'ont jamais reproduit ce genre de comportement.

LES THÉORIES DE L'ABUSÉ-ABUSEUR

L'hypothèse du cycle de l'abus sexuel est très attrayante mais peu appuyée par des études empiriques. Cette théorie de l'abusé qui devient abuseur repose sur une analyse rétrospective du phénomène. D'abord, le fait qu'environ 50 p. 100 des délinquants sexuels rapportent avoir été victimes d'abus sexuels ne signifie pas nécessairement que 50 p. 100 des garçons victimes deviendront des délinquants sexuels. En effet, la majorité des garçons victimes d'abus sexuels ne deviennent pas des délinquants sexuels à l'âge adulte. Ensuite, la plupart des études ont été réalisées auprès d'adultes et d'adolescents accusés ou condamnés pour un crime sexuel, lesquels risquent davantage d'affirmer qu'ils ont été victimes d'abus sexuels pour excuser ou justifier leur délit. Enfin, la théorie de l'abusé-abuseur fait face à un problème empirique de taille : la majorité des victimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin et la majorité des délinquants sexuels sont de sexe masculin.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

Nous avons récemment réalisé une étude pour explorer la relation entre la victimisation sexuelle et le scénario délictuel chez des sujets qui déclarent une victimisation sexuelle et qui ont commis des crimes sexuels. Les résultats obtenus n'ont permis d'établir aucun lien significatif entre le modus operandi utilisé par leur abuseur (contexte de victimisation) et le scénario délictuel des sujets (contexte délictuel). L'approche pour entrer en contact avec la victime, pour l'emmener au lieu du délit et pour commettre le crime, les actes de contraintes non sexuelles – enlèvement, séquestration, usage de contention et de force physique, usage d'une arme – et le type d'actes sexuels perpétrés ne sont pas des caractéristiques qui se répètent dans le

scénario délictuel des sujets qui déclarent avoir subi de tels actes.

LES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude ont permis de repérer seulement deux variables statistiquement liées à la victimisation et à la délinquance sexuelle. Il s'agit du nombre d'abuseurs et de l'âge de la victimisation sexuelle. En effet, les délinquants sexuels qui rapportent avoir été abusés sexuellement par plus d'un agresseur ont fait plus de victimes que ceux qui rapportent avoir été abusés par un seul agresseur, peu importe la fréquence des abus vécus. De plus, on note que chez les sujets qui déclarent avoir été victimes d'abus sexuels par plusieurs agresseurs, 75 p. 100 possèdent des antécédents judiciaires pour des crimes de nature sexuelle. À première vue, ces résultats suggèrent que la victimisation sexuelle répétée, par différents abuseurs, peut conduire à des comportements déviants plus compulsifs. Puisqu'il s'agit d'auto-révélation, il reste possible que les sujets qui ont fait plusieurs victimes au cours de leur vie aient tendance à rapporter un nombre plus élevé d'agresseurs que ceux qui n'ont fait qu'une seule victime. Il s'agirait alors d'une forme de survictimisation ayant pour but d'expliquer et d'excuser leurs comportements sexuels déviants.

RELATION ÉTROITE AVEC L'ÂGE

Selon cette même étude, l'âge auquel les sujets déclarent avoir été victimes d'abus sexuels semble être en relation étroite avec l'âge de leurs victimes. En effet, ceux qui affirment avoir été abusés sexuellement uniquement avant la puberté ont fait plus souvent des victimes prépubères – 11 ans et moins – que ceux qui déclarent avoir été abusés durant l'adolescence. Ce qui laisse croire que l'âge auquel l'agresseur a été abusé

¹ Dans le cadre d'une politique de placement pénitentiaire centralisé, le CRR a comme principale vocation d'évaluer les détenus fédéraux et de les orienter, selon leurs besoins en matière de programmes institutionnels et de sécurité, vers les établissements recommandés par des équipes multidisciplinaires incluant des agents de correction, des criminologues, des psychologues, des conseillers en formation professionnelle et le personnel médical. Il s'agit d'un établissement à sécurité maximale.

sexuellement joue un rôle important dans le choix de l'âge de ses victimes. Or, comment expliquer que chez les sujets de notre étude, pour ceux qui ont été abusés uniquement avant la puberté, seulement la moitié ont abusé d'un enfant prépubère. De plus, un violeur sur trois déclare aussi avoir été abusé uniquement avant l'âge de 12 ans. Une explication possible serait la pseudo-victimisation. En effet, certains individus ont pu faire de fausses allégations d'abus sexuels pour excuser leur geste ou donner un sens à leur délit. Or, selon une telle hypothèse, les agresseurs sexuels qui se victimisent fausement ont peut-être plus tendance à dire qu'il ont vécu des abus sexuels à un âge semblable à celui de leur victime pour donner un sens à leur délit et pour ajouter de la crédibilité à leur témoignage.

DÉLINQUANTS SEXUELS VICTIMISÉS ET LES NON VICTIMISÉS

Les études réalisées sur la victimisation sexuelle montrent qu'il existe des différences entre les délinquants sexuels victimisés et les non victimisés. Certains chercheurs ont observé que les agresseurs qui se victimisaient étaient plus déviants que les agresseurs non victimisés, mais ces délinquants victimisés

proviennent également d'un milieu familial plus perturbé. Est-ce l'abus sexuel ou l'exposition prolongée à des modèles inadéquats qui a eu le plus d'impact sur le développement de ces sujets ? Ne serait-il pas légitime de penser que les enfants qui ont évolué dans un environnement familial perturbé sont peut-être plus vulnérables à devenir la proie d'abus sexuels ? Des chercheurs ont observé que le taux de victimisation sexuelle est effectivement plus élevé chez les délinquants sexuels que chez les hommes non criminalisés, mais semblable au taux que l'on retrouve chez les délinquants non sexuels. Ce qui laisse croire que plusieurs formes de mauvais traitements durant l'enfance peuvent générer une diversité de troubles de comportement et de problèmes psychologiques chez l'adulte.

Les résultats des études portant sur la victimisation sexuelle nous amènent à remettre en question l'importance du rôle de la victimisation sexuelle dans le développement de la délinquance sexuelle. Ces études sont habituellement basées uniquement sur l'auto-révélation, auprès d'individus judiciairisés. Il est donc possible que certains sujets inventent des scénarios de victimisation sexuelle ou encore qu'ils accentuent et transforment

certaines événements traumatiques qu'ils ont vécus de façon à les adapter à leur réalité actuelle. Une étude américaine a d'ailleurs révélé qu'après avoir été informés qu'ils devaient se soumettre à un test de polygraphe – communément appelé « détecteur de mensonges », le pourcentage de délinquants sexuels qui se victimisaient a chuté de 67 p. 100 à 29 p. 100.

FUTURES RECHERCHES

Peu importe que les allégations d'abus sexuels soient fondées ou non, la victimisation sexuelle n'est sûrement pas le seul facteur qui peut avoir une incidence négative sur le développement affectif, social et sexuel d'une personne. Pour expliquer les comportements sexuels déviants de l'agresseur de Jean-Pierre et ceux de Jean-Pierre à l'endroit des jeunes enfants, deux questions fondamentales motivent nos futures recherches : 1) Quels sont les autres facteurs, personnels et environnementaux, liés au développement et à la persistance de la délinquance sexuelle ? 2) Et si pour certains individus la victimisation sexuelle a un lien réel avec leur délinquance sexuelle, quel est ce lien ? ♦

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région du Québec

Un reportage de la télévision France 3

Par M. Marc Lanoie, gestionnaire d'unité, établissement Drummond

Le personnel de l'établissement Drummond a eu le plaisir d'accueillir deux représentantes de la télévision française France 3 du 7 au 13 novembre 1998, venues dans le but de réaliser un reportage sur le programme de visites familiales privées au sein du Service correctionnel du Canada.

Présentement, dans les prisons françaises, ce type de programme n'existe pas. Les dirigeants du pays souhaiteraient bien l'introduire dans leurs prisons, mais le projet crée beaucoup de controverse. Bien que plusieurs l'appuient, d'autres, dont le syndicat des gardiens, s'y opposent ardemment, n'y voyant que du proxénétisme sexuel. L'équipe de reporters français visait, par ce reportage, à démontrer les divers aspects positifs d'un programme de visites familiales privées, tant sur le plan de la réinsertion sociale que sur le plan humain du point de vue des délinquants. De plus, une des journalistes était particulièrement intéressée par la dimension du rapprochement ou du maintien des liens familiaux que favorise ce type de programme.

L'équipe de tournage de France 3 a suivi du début à la fin une visite familiale privée entre un détenu et sa famille, soit sa femme et ses deux enfants. Une partie du tournage s'est déroulée au domicile de la conjointe du détenu afin de capter les préparatifs et les émotions de la famille la veille du séjour à l'unité de visite familiale privée du pénitencier. Tout en respectant l'intimité de



De gauche à droite : Elizabeth Drevillon (journaliste du réseau de télévision France 3 à Paris), la conjointe du détenu avec sa fille dans les bras, Louis Robillard (détenu) avec son fils sur ses épaules et Zora Hamdam (caméraman de France 3).

la famille, des séquences ont également été filmées à différents moments dans l'unité de visite, afin de faire ressortir les émotions quotidiennes que peut vivre une famille dans un contexte de visite familiale privée. L'équipe a également filmé les premiers contacts de la famille au début de la visite et les derniers moments, lors du départ de la famille. De plus, des activités quotidiennes offertes à ce détenu à l'intérieur de l'établissement, telles des activités sportives et la formation scolaire, ont été filmées et, enfin, France 3 a recueilli les commentaires de quelques membres du personnel et de d'autres détenus au sujet du programme de visites familiales privées.

Ce documentaire, d'une durée d'une heure, devait être diffusé en janvier 1999 en France dans le cadre de l'émission « Des racines et des ailes », en présence, semble-t-il, du ministre de la Justice. L'équipe de tournage souhaite que ce reportage active le dossier des visites familiales privées dans leur pays. ♦

Journées de perfectionnement clinique du district Est/Ouest du Québec

Valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique

Par M^{me} Louise Quimper, agente de libération conditionnelle, bureau sectoriel de Québec et MM. Raymond Lebeau, coordonnateur des programmes, district Est/Ouest du Québec et Richard Beaudry, adjoint au directeur, district Est/Ouest du Québec.

Pour une troisième année consécutive, les journées de perfectionnement ont eu lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1998, au Campus Notre-Dame-de-Foy, en banlieue de la ville de Québec. Comme par les années passées, toutes les activités et l'hébergement étaient regroupés sous un même toit afin de créer la synergie nécessaire au recueillement et à l'interaction entre les intervenants.

La session a été lancée par MM. Normand Granger, directeur du district Est/Ouest et Richard Watkins, sous-commissaire de la région du Québec. Ils ont profité de cette tribune pour souligner le travail des intervenants à la Maison d'Arrêt du bureau sectoriel de Laval en leur remettant un certificat octroyé au Service correctionnel du Canada (SCC) par l'American Correctional Association. Ce certificat vient reconnaître les meilleures pratiques correctionnelles.



Les membres du comité organisateur en compagnie du directeur du district Est/Ouest du Québec.

De gauche à droite, 1^{ère} rangée : Marie Sarrasin, Louise Quimper et Normand Granger; 2^e rangée : Alain Asselin, Monique Dusseault, et Jude Bélanger; 3^e rangée : Laurent Thouin, Jean-Pierre Labrie, Françoise Frenette, et Réjean Arsenault.
Absente : Marie-France Loisele

Le coup d'envoi de la conférence a été donné par M. Jean Routier, consultant en gestion et en communication. Son atelier se voulait préparatoire à la communication collective ayant pour thème « La concordance entre les valeurs, les attitudes et les comportements à divers niveaux de l'organisation ». Se basant sur des postulats tels le

fait que les valeurs ne soient pas entièrement relatives et que l'être humain a souvent tendance à s'illusionner sur ses valeurs en regard de ses capacités réelles, il a amené les participants à s'interroger sur la concordance entre nos valeurs, nos attitudes et nos comportements face à nous-mêmes, aux délinquants, à nos gestionnaires et à l'ensemble de l'organisation. Il a également porté cette réflexion au niveau du SCC face à la société et au gouvernement.

Il a souligné par exemple le fait que la société se montre très sévère à notre égard et a des attentes irréalistes face à notre organisation. Cette dernière, intimidée devant la pression des médias et des citoyens, est soucieuse de se donner des normes et des mesures de contrôle de plus en plus sévères pour tenter d'encadrer « l'incontrôlable ».

Monsieur Routier a donc insisté sur l'importance de se réinsérer dans notre organisation et d'avoir une vision globale pour mieux réagir aux pressions médiatiques. Il a également mis en évidence la nécessité de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens et les politiciens au phénomène de la criminalité et de la dynamique délinquante. Il s'agit certes d'un travail de longue haleine mais qui s'avère indispensable.

UN HOMMAGE

Cette première journée s'est révélée à la fois dure et stimulante. Un « 5 à 7 » a constitué un moment privilégié pour présenter les nouveaux employés et pour rendre hommage à ceux qui ont quitté en cours d'année. Le bureau sectoriel de Québec a été



De gauche à droite : Normand Granger, les employés du bureau sectoriel de Laval : Réjean Arsenault, Pierrette Soucy, Claude Hubert, Jacques Beauchamp, et Richard Watkins.

au cœur de ces changements puisque nous y avons souligné le départ à la retraite de M. Guy Leblanc, qui jusqu'au 28 août dernier, assumait les fonctions de directeur



Guy Leblanc

Michel Gilbert

des Opérations communautaires. La qualité de son engagement, sa tolérance et son grand humanisme lui ont valu la reconnaissance tout autant de ses collègues que de ses collaborateurs immédiats.

Un poste aussi stratégique se doit d'être comblé sans délai, ce qui a été fait avec l'arrivée de M. Michel Gilbert. Ce dernier s'est adressé aux participants quelques minutes, leur permettant déjà de reconnaître un homme dynamique et franc, fort de ses nombreuses années d'expérience en milieu carcéral.

L'ÈRE DE L'INFORMATIQUE

Le lendemain a été consacré à du travail en atelier. La matinée a servi à des échanges sur nos valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique à l'ère de l'informatique. Ces ateliers visaient à favoriser la réflexion sur l'influence qu'a l'informatique sur la qualité



Les agents de libération conditionnelle et les gestionnaires du district Est/Ouest du Québec.

de nos activités cliniques, tant sur le plan des entrevues que sur le plan du contenu et de la forme de l'ensemble de nos rapports.

À la lueur des discussions en atelier, il est heureux de constater que, de façon générale, tout ce qui a trait à l'essence clinique de notre travail n'est pas en soi influencé par l'informatique, mais de nombreux irritants ont été identifiés à d'autres niveaux. Le temps passé à alimenter le système de gestion des détenus, notamment les registres d'intervention et les notes relatives aux divers programmes, de même que le manque de formation et l'influence de la culture informatique sur la forme des écrits, sont les points les plus souvent mentionnés. Les avantages ont surtout été enregistrés au plan de la consultation et de l'accès aux données. Bien que le sujet ait pu faire ressurgir certaines frustrations, les échanges entre les participants étaient empreints de maturité et du souci de suggérer des mesures à prendre pour atténuer les irritants. Il a été question entre autres de formation, de soutien technique plus présent et de l'intérêt à maintenir des rapports de qualité et personnalisés.

UN MODÈLE D'INTERVENTION

En après-midi, l'exercice de réflexion a porté sur le modèle d'intervention développé par le comité clinique du district Est/Ouest en 1996 et contenu dans le document sur l'accompagnement clinique. À partir d'une mise en situation relativement à une étude de cas fictive illustrée sur bande vidéo, chaque participant a été amené à se positionner en regard d'une décision rationnelle à prendre. Chacun

devait aussi chercher à reconnaître son mode d'intervention privilégié à l'égard de la clientèle, que ce soit l'écoute, le contrôle, l'orientation, la motivation ou le soutien, et voir dans quelle mesure nos comportements sont conformes à nos valeurs. Nous nous sommes finalement interrogés sur l'influence que peuvent avoir les pressions administratives, les mesures de contrôle croissantes, les courants sociaux et les politiques sur notre façon d'intervenir.

LES DÉFIS ÉMOTIONNELS

Le programme de la journée s'est terminé par la présentation de MM. Luc Mercier et Alain Paré, animateurs du séminaire sur les défis émotionnels. Les animateurs ont dressé un bilan de leur expérience auprès de cinq groupes d'agents de libération conditionnelle du district au cours de la présente année. Ils ont mis en évidence, entre autres, le double mandat que nous portons, le poids de l'imputabilité et l'impact du contact régulier avec la délinquance. Constatant la complexité de la tâche combinée à la dynamique complexe de la clientèle, ils ont pu comprendre toute la charge émotive que peut engendrer ce type de travail. En même temps, ils ont fait état de la tendance à l'isolement chez les agents, qui nous place devant un paradoxe certain.

Les commentaires positifs émis à l'endroit de ces journées de ressourcement démontrent la pertinence et l'importance de favoriser des moments de rencontre en séminaire comme ceux-là, dans une optique de prévention, de formation clinique et de perfectionnement.

NOTRE ENGAGEMENT AU SEIN DE L'ORGANISATION

Notre troisième et dernière journée était réservée à l'engagement au sein de l'organisation. Avec un naturel et un dynamisme remarquables, M. Pierre-Yves Boily, travailleur social, nous a confrontés, parfois avec humour, parfois avec émotion, aux paradoxes de nos mandats, à l'exposition quotidienne aux problèmes de nos clients et à la richesse des différences entre les collègues. Il a notamment souligné la difficulté de notre système démocratique qui fait en sorte que souvent, les élus nous donnent des mandats alors qu'ils ne connaissent pas toujours le phénomène de la criminalité et tous les aléas du processus de réinsertion sociale d'un délinquant.

Monsieur Boily a fait ressortir l'importance de ne pas s'isoler devant les charges émotives et l'exposition quotidienne aux problèmes de nos clients. La collaboration, la coopération deviennent des façons de travailler à la fois utiles et indispensables dans un souci d'améliorer nos habiletés et nos compétences pour éviter de stagner, mais aussi pour assurer un soutien mutuel constant. Il nous a finalement encouragés à travailler notre dimension clinique même si elle s'avère exigeante tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel en ne cherchant pas à se réfugier dans les paramètres administratifs pour tenter de se protéger, mais plutôt en demandant la collaboration de nos collègues.

Ces journées se sont donc révélées d'une densité et d'une richesse peu communes. Cette troisième expérience nous renforce encore davantage dans notre conviction que ces moments d'arrêt, en dehors des lieux de travail, sont nécessaires et importants pour partager nos réflexions et le fruit de notre expérience, avec attention, respect et maturité. La présence conjointe des agents, des responsables cliniques et des gestionnaires est tout aussi importante pour une communication directe.

Dans son discours de clôture, M. Normand Granger a exprimé sa fierté en regard des réalisations du comité clinique, soulignant que ce succès tient au fait que les gens de la base y sont directement engagés. ♦

L'Unité régionale de santé mentale célèbre son cinquième anniversaire

Par M. Normand Daoust, stagiaire en gestion, établissement Archambault

Afin de souligner le cinquième anniversaire de l'Unité régionale de santé mentale (URSM), près d'une centaine de visiteurs ont été accueillis à l'établissement Archambault lors d'une journée portes ouvertes le 18 novembre 1998. Dans le cadre de la Mission du Service correctionnel du Canada (SCC), l'URSM offre depuis le 1^{er} avril 1993 des services d'évaluation et de traitement personnalisés à l'ensemble des détenus de la région du Québec souffrant de problèmes psychiatriques ou de troubles sévères de la personnalité.



Présentation d'un certificat de reconnaissance à M^{me} Annie Charbonneau, infirmière, par Richard Watkins.
De gauche à droite : Richard Watkins, Mario Lévesque, Annie Charbonneau et Guy Villeneuve.

L'UNITÉ EN ÉVOLUTION CONSTANTE

La journée a débuté sous le signe de la bonne humeur, alors que les invités et les employés de l'établissement Archambault étaient conviés à un petit déjeuner bénéfice servi par des employés de l'URSM. Un montant de 300 \$ a ainsi été amassé grâce à cette activité, lequel fut remis à M^{me} Sylvie Picard, directrice du CAFGRAE, groupe communautaire autonome sans but lucratif oeuvrant dans le secteur de la santé mentale à Laval. Le sous-commissaire régional, M. Richard Watkins, a ensuite été invité à prendre la parole. Après avoir félicité les employés de l'URSM pour le travail accompli jusqu'à présent, il a situé la naissance puis l'évolution de l'unité dans le cadre de la Mission du SCC et de sa stratégie nationale en matière de soins de santé.

Pour sa part, le directeur de l'établissement Archambault, M. Guy Villeneuve, a rappelé le contexte ayant mené à la création de l'URSM et souligné la ténacité et le professionnalisme de l'équipe restreinte



Réal Delcourt, récipiendaire de la mention d'excellence 1998, entouré des membres du Comité de sélection et de Mario Lévesque.
De gauche à droite : René Asselin, Ghislaine Carrier, Réal Delcourt, Pierre Landry, Mario Lévesque et Sébastien Pilon.

d'employés présents lors de la fondation de l'unité. Après avoir dressé un bref bilan des cinq dernières années, il s'est réjoui des démarches entreprises auprès du Conseil canadien d'agrément des services de santé en vue d'obtenir l'accréditation de l'unité, « qui témoignent d'une volonté de rechercher l'excellence dans la prestation des programmes ».

La directrice clinique de l'unité, M^{me} Lise Turcotte, a présenté les grandes lignes du programme de traitement de l'URSM. Après avoir dressé un portrait de la clientèle de l'unité et abordé brièvement les procédures d'admission et de congé, M^{me} Turcotte a accordé une attention particulière à l'approche multidisciplinaire et à son application concrète lors des activités quotidiennes de chacune des équipes. La direction clinique et le rôle de chaque groupe d'intervenants ont ensuite été présentés, de même que les approches thérapeutiques utilisées dans la section psychiatrique (modèles de Virginia Henderson et Callista Roy) et la section réinsertion sociale (approche cognitive behaviorale). Enfin, une revue des outils de traitement – programmes et activités cliniques – et des autres activités offertes – travail, sport, éducation, loisirs – est venu clore la présentation.

Lieu de pratique réunissant les différentes disciplines professionnelles, l'URSM se situe au centre d'une stratégie globale assurant aux délinquants un accès adéquat à des services spécialisés en santé mentale. S'inspirant des modèles de soins existant ailleurs en milieu institutionnel ou en communauté, l'équipe multidisciplinaire n'a pas craint d'innover et de créer une approche originale,

tout en se conformant aux normes professionnelles reconnues. Une demande officielle d'accréditation a d'ailleurs été déposée au mois d'août 1998 auprès du Conseil canadien d'agrément des services de santé, afin de mesurer le niveau de rendement de l'unité par rapport à des normes d'excellence reconnues à l'échelle nationale. L'équipe de l'URSM s'appête ainsi à relever le défi de l'excellence, forte de l'appui de la direction de l'établissement Archambault et de l'administration régionale.

Parallèlement, l'unité s'est engagée depuis quelques mois dans un virage clinique en consolidant ses effectifs, en ajoutant une fonction de direction clinique et en améliorant une partie du milieu physique. Les coûts supplémentaires liés à ces changements sont largement compensés par les économies réalisées depuis avril 1998, alors que l'URSM devenait l'unique lieu de référence des cas psychiatriques vers l'Institut Philippe Pinel de Montréal, à l'exception des cas de l'Unité spéciale de détention et de l'établissement Joliette.



Présentation d'un certificat de reconnaissance à M^{me} Lise Paquette, bénévole, par René Gagnon, aumônier.
De gauche à droite : René Gagnon, Mario Lévesque et Lise Paquette.

Dans la foulée des nombreux changements survenus depuis un an, l'année 1999 s'annonce enrichissante pour l'URSM, qui complètera pour la première fois le processus d'accréditation, procédera à la deuxième phase des travaux d'aménagement des lieux physiques, mettra sur pied un programme de formation bonifié à l'intention de ses employés et enrichira son équipe en recrutant de nouvelles ressources. « La compétence, le dévouement et la volonté de nos employés rendent possible l'atteinte d'objectifs aussi ambitieux », a conclu M. Mario Lévesque, coordonnateur de l'URSM. ♦

Le placement à l'extérieur est à la hausse

Par M. Dale Gavel, directeur adjoint aux Services correctionnels, établissement Drumheller

Nous sommes lundi matin et Bob se rend à son travail dans une ferme près de Winnipeg.

Shayna reprend son travail sur les murales dans un centre résidentiel du centre-ville d'Edmonton.

Avec un préposé aux soins à domicile de Maple Creek, Betty se rend dans une réserve à proximité pour dispenser des soins aux aînés.

Un groupe de bénévoles de Grande Cache travaillent à l'agrandissement d'un terrain de camping municipal.

À Prince Albert, un autre groupe de bénévoles reprennent leur travail qui consiste à aider un musée local à restaurer les vieux bâtiments et les vieilles machines agricoles.

Si vous pensez qu'il s'agit de Canadiens ordinaires qui accomplissent leur travail quotidien, vous êtes dans l'erreur. Ce sont tous des détenus sous responsabilité fédérale qui ont obtenu un placement à l'extérieur pour travailler ou fournir des services communautaires dans la collectivité.

Dans la région des Prairies, plus de 100 détenus quittent quotidiennement leur établissement pour aller travailler dans la collectivité. Les tâches accomplies vont du travail rémunéré aux travaux communautaires bénévoles. Au cours des neuf premiers mois de 1998, plus de 200 hommes et femmes ont participé au Programme de placement à l'extérieur, ce qui signifie plus de 65 000 heures de service communautaire.

La loi autorise les directeurs d'établissement à accorder de telles mises en liberté d'une durée allant jusqu'à concurrence de 60 jours, et le sous-commissaire régional peut autoriser des mises en liberté de plus longue durée.

Pour être admissibles à une mise en liberté dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur, les détenus doivent avoir purgé la partie de leur peine qui les rend admissibles à une permission de sortir sans escorte et doivent avoir fait l'objet d'une évaluation qui permet de déterminer s'ils peuvent travailler dans la collectivité sans risque et avec succès.

Les détenus doivent démontrer qu'ils ont besoin d'un programme de mise en liberté structuré, et leur comportement pendant l'incarcération doit avoir été positif.

Finalement, la mise en liberté doit être assujettie à un plan qui a été élaboré avant que cette première n'ait été accordée.

Tout programme qui prévoit la mise en liberté d'un détenu dans la collectivité comporte un élément de risque, quel que soit le degré de prudence dont auront fait preuve les décideurs. Les résultats d'une enquête auprès des établissements, des employeurs et des bénévoles dans la collectivité révèlent que peu de problèmes sont survenus, et le cas échéant, ceux-ci ont été résolus rapidement et efficacement. Les détenus jouissant ainsi d'une liberté accrue, la plus grande préoccupation demeure la possibilité qu'ils échappent à la surveillance, situation qui se produit beaucoup moins fréquemment qu'on ne l'avait prévue.

Les autorités carcérales font face à un autre problème : les détenus peuvent se servir de leur mise en liberté pour faire entrer illégalement de l'argent ou de la drogue dans l'établissement. Le processus de sélection permet d'éliminer les détenus qui sont



À Drumheller, une équipe travaille à la restauration de « Murray House », maison historique achetée à l'origine au début des années 1920 par l'intermédiaire du catalogue Eaton.

susceptibles d'être tentés de s'adonner à ce genre de contrebande ou qui peuvent faire l'objet de pression à cet égard. Grâce aux fouilles sommaires, aux chiens-détecteurs de drogues et aux détecteurs à faisceau ionique, ce genre de contrebande devient très hasardeux pour le détenu. La majorité ne sont pas prêts à mettre en péril le programme et à compromettre leur chance d'obtenir une libération anticipée, en s'adonnant à ce genre de contrebande.

Le succès du programme ne dépend pas uniquement de la vigilance des autorités correctionnelles. Beaucoup de détenus signalent qu'ils se surveillent les uns les autres. Le Programme de placement à l'extérieur est considéré comme une occasion d'obtenir une libération anticipée, et les détenus ne veulent pas que quiconque vienne les priver de cette occasion.

Le succès du programme ne se mesure pas uniquement par l'absence de problèmes ni par le respect de l'entente par les détenus. Le succès se calcule réellement par les répercussions positives qui rejaillissent sur la collectivité, l'établissement et les détenus. Le programme est considéré comme un outil utile de réinsertion sociale puisque le détenu rétablit les liens au sein de la collectivité en plus d'améliorer ses chances d'obtenir, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, d'autres formes de mise en liberté sous condition.

Pour mieux faire ressortir la valeur du programme pour les collectivités, il convient de décrire certains des projets mis en œuvre.

- À Winnipeg, dans le cadre du premier projet en Amérique du Nord de l'organisme Habitat for Humanity, on estime qu'un groupe de détenus de l'établissement Rockwood a amassé plus de 70 000 \$ pour cet organisme en vendant le matériel récupéré des bâtiments que ces détenus avaient aidé à démolir. Habitat for Humanity est un organisme communautaire confessionnel qui construit des habitations pour les défavorisés.
- Un plan quinquennal avait été élaboré par les scouts près de Red Deer afin de procéder à l'aménagement d'un parc, à des travaux de déboisement et à la construction d'une route. Une équipe de détenus de l'établissement Bowden a réussi à mener à terme ce plan quinquennal en un seul été, a élaboré un nouveau plan pour les scouts et s'est engagée à continuer d'appuyer le projet.
- Grâce aux efforts des équipes de détenus de l'établissement Grande Cache, la collectivité a été en mesure d'agrandir son terrain de camping municipal, ce qui lui a permis d'augmenter les recettes dont elle avait grandement besoin.
- À Drumheller, on a pu profiter des centaines d'heures de travail consacrées à l'agrandissement et à l'entretien d'un parc de quartier doté d'une plage, de terrains de baseball, d'emplacements de camping et d'aires de jeux pour les enfants. Il aurait fallu à l'association communautaire des années pour mener à bien ce projet si elle n'avait pas pu compter sur l'aide des détenus de l'établissement Drumheller.
- Dans la région, d'autres projets ont été mis en œuvre, y compris l'aménagement de sentiers pédestres, l'aménagement de paysage, les travaux de nettoyage communautaires, le recyclage, la construction d'installations touristiques, les travaux de rénovation et de réparation des églises, des écoles et des centres pour personnes âgées ainsi que l'entretien des cimetières.

La valeur de ces projets pour les différentes collectivités équivalait souvent à plus qu'uniquement les dizaines de milliers d'heures qu'on y consacre. Pour bien des collectivités, ces projets n'auraient tout simplement jamais été menés à bien sans l'apport des détenus.

Pour les établissements qui sont tenus par la loi d'offrir des programmes qui aident le détenu à se préparer à sa libération et qui réduisent les risques de récidive après la mise en liberté, le Programme de placement à l'extérieur constitue une occasion unique de

faire participer la collectivité au processus correctionnel.

La divulgation des renseignements sur les détenus et sur leurs antécédents constitue un problème qui se pose lorsque la collectivité est mise à contribution. Une femme a dit qu'elle se sentait très mal à l'aise à l'idée qu'un détenu travaille à la ferme familiale et se retrouve dans sa maison, jusqu'à ce qu'elle en apprenne davantage sur ses antécédents. D'autres croyaient qu'il était important d'en savoir davantage au sujet du détenu afin qu'on puisse reconnaître les cas dont il faut se préoccuper ou, pour être plus positif, les comportements qu'il faudrait encourager ou favoriser.

Les membres de la collectivité ne ressentent pas tous le même besoin. La loi permet à l'établissement de divulguer au public des renseignements mais l'oblige à s'assurer que tous comprennent l'importance de cette divulgation. Bien des établissements exigent que le détenu consente par écrit à la divulgation des renseignements le concernant.



Bon nombre de représentants de la collectivité ont signalé que leur participation au Programme de placement à l'extérieur a changé leur vision à l'égard du secteur correctionnel. Ils comprenaient mieux la valeur des programmes de libération graduelle. Ils ont découvert en particulier que le détenu n'est en fait qu'une « personne comme tout le monde ».

Les détenus qui participent au Programme de placement à l'extérieur ont fait ressortir plusieurs genres d'avantages. Les détenus n'exécutent pas tous des travaux communautaires. Certains occupent des emplois et, à ce titre, ils ont l'occasion d'économiser de l'argent, d'en envoyer à leur famille ou d'obtenir des références positives qui leur serviront lorsqu'ils réintégreront en permanence la société.

Certains envisagent de conserver leur emploi. Il est rassurant pour eux de savoir qu'un travail les attend à leur libération.

Les détenus peuvent participer volontairement aux projets dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur. Aucun des détenus y ayant participé n'a signalé qu'il se sentait exploité. La plupart ont indiqué que leur participation leur procurait une belle occasion de « sortir de la prison ». En outre, la majorité des détenus reconnaissent que cela leur permet de prouver aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'on peut leur faire confiance en leur accordant une mise en liberté assujettie à moins de conditions.

Les bénévoles dans la collectivité ont signalé avoir constaté que la confiance et l'amour-propre des détenus augmentaient. Bon nombre des détenus ont indiqué que leur participation les avait aidés à sentir qu'ils faisaient de nouveau partie du monde à l'extérieur de l'établissement.

Les détenus récemment mis en liberté ont tendance à croire que le public les considère comme des anciens prisonniers auxquels on ne peut faire confiance. Cependant, les détenus participant au Programme de placement à l'extérieur signalent que ce problème ne se pose pas pour eux, car ils se sentent acceptés par les organismes communautaires les parrainant, ce qui leur donne un sentiment d'amour-propre.

Bon nombre signalent qu'ils ressentent une fierté à l'égard des projets en cours ou terminés. Ils ajoutent également qu'il est bon de « redonner quelque chose à la collectivité ». Dans la réserve près de Hobbema en Alberta, les détenus travaillant dans la collectivité ont été décrits comme des modèles à suivre pour les jeunes en raison des efforts acharnés qu'ils déployaient dans la collectivité et du respect qu'ils manifestaient à l'égard des Anciens et des citoyens lorsqu'ils se trouvaient à l'extérieur de l'établissement.

Une détenue à Edmonton a peut-être le mieux décrit ce que signifie pour les détenus redonner quelque chose à la collectivité à laquelle ils avaient fait du tort d'une certaine façon. Cette détenue travaillait dans le centre-ville auprès de jeunes en difficulté qui préféraient rester au centre d'hébergement plutôt que de retourner chez eux. On lui avait demandé pourquoi elle faisait ce genre de travail. D'une voix douce et très sincère, elle avait répondu : « Prendre la parole devant des groupes et travailler avec des jeunes, c'est peut-être une façon de redonner la vie à ma victime. Si je peux uniquement en aider un ou deux sur trente, j'aurai fait bouger les choses. » ♦

Des ordinateurs dans les écoles

Un projet de placement à l'extérieur pratique et axé sur la collectivité

Par M^{me} Kirsten Sigerson, Services correctionnels communautaires



Le Service correctionnel du Canada (SCC) tient à accroître les possibilités d'acquisition de compétences ainsi que les occasions de formation et d'emploi pour les délinquants sous responsabilité fédérale dans le cadre du processus de réinsertion sociale. Il s'efforce également, ainsi qu'il est dit dans l'énoncé de Mission du SCC, d'être une présence active dans la collectivité; d'entretenir de bonnes relations avec les autres composants du système de justice pénale; et de promouvoir le travail d'équipe et les partenariats comme moyens essentiels d'atteindre ces objectifs. Le projet de placement à l'extérieur qui vient d'être mis en place dans la région du Pacifique dans le cadre du Programme des ordinateurs à l'école sert chacun de ces objectifs. En effet, il permet aux délinquants d'acquérir une expérience pratique applicable au marché de l'emploi actuel, il permet à la collectivité locale de tirer profit des sous-produits de leur travail, et il assure l'établissement d'un partenariat social unique mettant à contribution les Industries CORCAN, le service de police de Vancouver, l'Armée du Salut, le Bureau de libération conditionnelle de Vancouver ainsi que la société B.C. Technology for Learning.

UN MEILLEUR ACCÈS AUX ORDINATEURS

Le Programme des ordinateurs à l'école est un organisme sans but lucratif fondé en 1994 par Industrie Canada et la société Telephone Pioneers of America. Il a pour objectif d'assurer un meilleur accès aux ordinateurs pour les élèves des écoles primaires et secondaires du Canada, en accordant une importance particulière aux écoles situées dans le centre des zones urbaines et à d'autres écoles qui n'ont pas suffisamment accès aux instruments informatiques. Les ordinateurs, qui sont donnés par des organis-

mes des secteurs public et privé, sont remis à neuf par des bénévoles au niveau local, puis remis aux écoles pour leur permettre d'améliorer leur programme d'études. Le Programme des ordinateurs à l'école, qui a un bureau dans chaque province du pays, a ainsi donné plus de 80 000 ordinateurs depuis sa création, et 9 000 pour la seule province de Colombie-Britannique. En 1997, la valeur des ordinateurs reçus en don par la division de la Colombie-Britannique (administrée par B.C. Technology for Learning) s'élevait à plus de 300 000 \$, et il y a lieu de croire que ce montant sera dépassé cette année étant donné l'intérêt et l'appui de plus en plus grands que suscite cette initiative.

LE PROGRAMME DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR : UNE OCCASION DE CROISSANCE

Tandis que la majorité des bénévoles du Programme des ordinateurs à l'école sont des employés à la retraite de compagnies de téléphone, l'utilisation de participants du Programme de placement à l'extérieur du gouvernement fédéral a permis d'assurer une forte croissance du projet. Après avoir officiellement ouvert l'« entrepôt » du SCC dans les installations de l'Armée du Salut, à Harbour Light, le 1^{er} novembre 1998, le nouvel emplacement du Programme des ordinateurs à l'école a sorti 20 ordinateurs remis à neuf au cours de ses deux premières semaines d'activité. Selon M. John Houck, gestionnaire du Programme des ordinateurs à l'école en Colombie-Britannique, « l'efficacité de l'atelier devrait même augmenter avec le temps au fur et à mesure que d'autres délinquants seront affectés au projet et au fur et à mesure que leur niveau de connaissances et de compétence en informatique s'accroîtra ». Il faut souligner qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience connexe pour être admis au programme : les parti-

cipants reçoivent plutôt une formation en cours d'emploi assurée par des étudiants en stage au sein du Career Development Institute of Canada (programme des techniques d'entretien des ordinateurs et de réseautique). Une fois que les délinquants ont terminé avec succès leur période de placement à l'extérieur, on leur remet un certificat de compétence ou une lettre de référence, ou les deux, pour les aider à trouver un emploi intéressant hors du milieu carcéral. Pendant leur période de placement à l'extérieur, ils reçoivent des honoraires de 7,50 \$ ou de 15,00 \$ par jour, selon qu'ils travaillent à temps partiel ou à plein temps.

Selon M. Ian White, directeur des programmes du SCC à Harbour Light et superviseur sur les lieux, le Programme des ordinateurs à l'école constitue « le type de situation où toutes les parties en cause gagnent ». Tout en renforçant le rôle de son propre organisme dans la collectivité et sa capacité d'atteindre ses objectifs de service, M. White est en mesure de constater directement les avantages que tirent les délinquants de leur participation. « Le programme non seulement les aide à acquérir des compétences et à se valoriser, mais il renforce leur admissibilité à des formes plus avancées de mise en liberté sous condition ». Et M. John Houck, partenaire de M. White dans le projet, d'ajouter : « Grâce aux contributions financières importantes des Industries CORCAN, aux efforts déployés par le personnel du SCC pour trouver des délinquants efficaces et possédant les qualités requises pour faire le travail, et à l'aide apportée par le service de police de Vancouver dans la livraison des ordinateurs aux écoles qui en ont besoin, nous avons là un programme de service communautaire bien équilibré et indispensable ». ♦

C'est le bon temps encore une fois

Par M. Leo Valentine et M^{me} Liz Drocholl, établissement Ferndale

En juillet 1998, la Mission Community Services Society se présentait devant M. Ron Wiebe, directeur de l'établissement Ferndale, pour lui parler d'un problème très particulier. La société s'était vu donner un immeuble qui devait être utilisé comme centre préscolaire. Bien que d'aspect charmant, la bâtisse avait 75 ans. Elle avait besoin d'être réparée et elle n'était pas adaptée quant à l'utilisation de l'espace, aux services d'électricité et aux appareils sanitaires. Monsieur Wiebe a tout de suite vu une occasion de faire quelque chose pour la collectivité.

Le délai d'exécution du projet était court, les travaux devant être achevés pour la rentrée des classes, en septembre. Il fallait faire passer des entrevues aux détenus, s'occuper des permis d'absence temporaire et prendre diverses autres dispositions.

Les équipes affectées aux travaux du centre préscolaire Happy Days se mirent presque immédiatement à l'œuvre. Il y avait



Centre préscolaire Happy Days

un superviseur – un employé de l'établissement Ferndale – et 15 détenus de ce même établissement. Quatre de ces 15 détenus constituaient l'équipe principale qui a effectué la majeure partie des travaux.

L'équipe a travaillé du lever jusqu'au coucher du soleil. À l'intérieur de la bâtisse, il y avait des murs à déplacer et des murs à construire. L'unique salle de bains a été rénovée, et on en a aménagée une deuxième. On a aussi construit une cuisine avec armoires. La canalisation électrique a été

remise à neuf, et on a ajouté des dispositifs de sécurité, par exemple des dispositifs d'alarme incendie et des appareils d'éclairage de secours. Le système d'éclairage a été amélioré pour satisfaire à la norme. On a refait les plafonds, réparé les fenêtres et installé des portes et des armoires. On a aussi installé des cloisons sèches partout, puis on a peinturé toute la bâtisse. Dans la cour, on a ébranché les arbres, déblayé le terrain et enlevé les déchets, et on a réparé et rénové le terrain de jeu.

Malgré les énormes contraintes de temps, tous les détenus ont gardé une attitude positive pendant toute la durée du projet. L'équipe est passée au travers, et les travaux ont été achevés à temps pour la rentrée des classes. Dans des circonstances normales, il aurait fallu de trois à quatre mois pour exécuter les travaux. Le superviseur et les détenus ont consacré en tout 1 410 heures au projet. ♦

Un char pour la parade aux chandelles

Par M. Dennis Finlay, gestionnaire régional des communications

Les centaines de personnes qui regardaient défiler les chars à la parade aux chandelles du 4 décembre 1998 à Mission, en Colombie-Britannique, ont sursauté en lisant sur l'inscription du char du Club Rotary qu'il avait été construit par le Club de yachting Ferndale, en 1998.

Il n'y a pas de club de yachting à Mission, sauf dans l'imagination du personnel et des détenus de l'établissement Ferndale – un établissement à sécurité minimum – qui ont construit une réplique du bateau à roue arrière *Beaver*. Le projet visait à commémorer le centième anniversaire de construction du *Beaver*, qui a fait la navette entre New Westminster et Chilliwack, sur le Fraser, jusqu'en 1913.

Le *Beaver* a été mis au rebut en 1930, mais un architecte membre du Club Rotary de Mission en a dessiné une réplique à partir de photos. Les travailleurs de l'établissement Ferndale ont construit le char à partir de ces croquis. Le char, qui est orné de lumières de Noël et équipé d'une roue à aubes actionnée mécaniquement, est mû par une génératrice. Il a 15 mètres de longueur, cinq mètres de hauteur et trois mètres de largeur.

C'est M. Ron Wiebe, directeur de l'établissement Ferndale et membre du Club



John Ceh et Kelly Wymer

Rotary de Mission, qui est à l'origine du projet. Monsieur Tom Smith, directeur des travaux à l'établissement Ferndale et qui a agi en qualité de directeur du projet, a fourni les mesures et assuré la conception technique pour les croquis fournis par l'architecte. Le superviseur du projet sur les lieux était M. Leo Valentine, un employé occasionnel qui remplit habituellement les fonctions de superviseur des équipes forestières à CORCAN. La confection des articles en toile a été effectuée par M. Tim Horton, un artisan spécialisé dans le tissu industriel et qui travaille pour CORCAN.

Kelly Wymer, John Ceh, John Foulds et Mike Muller sont les quatre détenus qui ont travaillé le plus à la construction du char.

Les travaux de construction du char ont débuté le 17 novembre 1998, et ce n'est que dans l'après-midi du jour où devait avoir lieu la parade que le personnel et les détenus ont terminé leurs travaux. Les ouvriers ont travaillé environ 477 heures sur une période de 17 jours, y compris le soir, pour mener le travail à bien.

Quelques membres du Club Rotary se sont rendus à l'établissement Ferndale pour aider à construire le char. Monsieur Wilson Sieg, ancien membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans la région du Pacifique, a dit que le club Rotary de Mission continuera à utiliser le char pour ses parades futures dans la région du Lower Mainland. ♦

Examen de l'unité de détention temporaire

Par M^{me} Judy Leykauf, coordonnatrice et agent principal de libération conditionnelle, Unité de détention temporaire

L'unité de détention temporaire (UDT) de l'établissement Kent a ouvert ses portes le 1^{er} avril 1998. Un agent principal de libération conditionnelle, deux agents de libération conditionnelle dans la collectivité et un commis sont responsables de la gestion des cas au sein de l'unité. Ils relèvent du directeur du district de la vallée du Fraser. Un gestionnaire d'unité et une équipe d'agents de correction gèrent les activités quotidiennes de l'unité et s'acquittent de fonctions liées à la sécurité. Deux employés animent le programme d'autoévaluation, et les séances de renforcement des aptitudes cognitives offertes à l'unité. L'UDT peut accueillir jusqu'à 47 délinquants à tous les niveaux de sécurité.

CRITÈRES D'ADMISSION

L'UDT accepte des délinquants dont la liberté conditionnelle a été suspendue, à condition que de graves accusations en instance ne pèsent pas contre eux. De plus,

chaque libéré conditionnel qui a été arrêté après avoir été illégalement en liberté est envoyé à l'unité pour faire l'objet d'une évaluation. Si on décide de le renvoyer dans son établissement d'origine, le personnel de l'unité continuera de participer à la gestion de son cas jusqu'à ce que les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles se réunissent. Le nombre de fois où un libéré conditionnel peut être renvoyé dans son établissement varie selon les circonstances de chaque cas.

EXAMEN APRÈS SIX MOIS

Depuis la date de son ouverture jusqu'au 30 septembre 1998, l'UDT a admis 242 délinquants.

- Le district de libération conditionnelle de l'île de Vancouver a renvoyé 33 délinquants à l'unité;
- le district de la vallée du Fraser, 53;
- le district de l'Intérieur-Nord, 31;

- le district de Vancouver, 102.

Ces données ne comprennent pas les délinquants encore à l'unité de détention en date du 30 septembre.

Au cours de cette période, la durée moyenne des séjours à l'unité a été de 18 jours. Cent soixante-six libérés conditionnels sont retournés dans la collectivité à la suite d'une annulation. De ce nombre, 18 ont fait l'objet d'une recommandation de révocation. Au cours de la période de six mois, il y a eu 85 p. 100 d'annulations.

Le personnel de l'UDT a renvoyé :

- 53 libérés conditionnels dans le district de la vallée du Fraser;
- 66 libérés conditionnels dans le district de Vancouver;
- 27 libérés conditionnels dans le district de l'Intérieur-Nord;
- 16 libérés conditionnels dans le district de l'île de Vancouver. ♦

Un dilemme transformé en possibilité de réinsertion sociale

Par M^{me} Crystal Grass, ergothérapeute, Centre régional de santé du Pacifique

Le problème grandissant de l'élimination des déchets au centre régional de santé du Pacifique a incité les Services de l'établissement et l'Ergothérapie à travailler ensemble pour établir un centre de recyclage où on offre un programme de perfectionnement des aptitudes professionnelles. Il a toujours été possible pour les membres du personnel et les patients de faire du recyclage; toutefois, plus récemment, on s'est efforcé plus sérieusement de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement qui sont de plus en plus courantes dans les collectivités à la grandeur du pays.

Les Services de l'établissement ont obtenu et aménagé la structure matérielle et l'équipement nécessaires pour répondre aux besoins relevés par le personnel de l'Ergothérapie. Ils continuent de contrôler les quantités de déchets qui quittent l'établissement pour mesurer l'efficacité du projet. Il incombe à l'ergothérapeute d'embaucher les travailleurs, d'assurer leur formation et de les surveiller. On sélectionne les délinquants désireux de travailler au centre de recyclage en examinant les demandes d'emploi et en faisant passer des entrevues aux candidats pour leur procurer l'expérience la plus réaliste possible. Le pro-

gramme est conçu pour donner du travail aux patients atteints d'une maladie mentale ou ayant de faibles capacités fonctionnelles et qui présentent des aptitudes professionnelles insuffisantes, en particulier les patients chez qui l'emploi est un facteur criminogène.

Le programme d'expérience de travail vise à promouvoir et à inculquer des compétences acceptables, qui pourront être utiles pour trouver un emploi dans la collectivité. De nombreux délinquants atteints d'une maladie mentale ou ayant de faibles capacités fonctionnelles signalent avoir eu très

peu, voire jamais, d'expériences de travail positives. Certaines compétences font partie de toutes les situations professionnelles, comme se rendre au travail tous les jours, arriver à l'heure, coopérer avec les superviseurs et les collègues, s'habiller convenablement et être conscient des problèmes de sécurité. Voilà le genre de compétences acquises grâce à la formation en cours d'emploi. En outre, tous les employés participent à une séance de formation axée sur les activités liées à l'emploi, comme les techniques de recherche d'emploi, la rédaction d'un curriculum vitae et la préparation aux entrevues d'emploi. ♦